

**PROGRAMME PLURIANNUEL  
D'ACTIVITE DES SAFER  
BILAN 2020  
ET BILAN CONSOLIDE 2015-2020**



Retrouvez-nous sur <https://www.safer-bretagne.fr>



ESPACE NOTAIRES

EXTRANET

Chercher dans le site



Accueil | Actualités | La Safer Bretagne | Nous contacter | Agriculteurs | Collectivités, Elus | Forestiers, Particuliers, Investisseurs | Partenariats | Annonces

> AGRICULTEURS

Je transmets mon exploitation,  
je m'installe, je cherche du foncier

> COLLECTIVITÉS,  
ÉLUS

Connaitre votre territoire,  
Accompagner votre projet,  
Gérer votre patrimoine foncier,  
Vigifoncier

> FORESTIER,  
PARTICULIERS,  
INVESTISSEURS

Vous avez un projet forestier ?  
Vous êtes un investisseur ?  
Un projet en milieu rural ?

> PARTENARIATS

Profession agricole, Collectivités,  
Notariat, Centres de gestion

CHIFFRES CLES 2020

CHIFFRES CLES 2020  
Retrouvez nos résultats

Voir toutes les actualités +

En savoir +

> CONSULTER LES APPELS  
DE CANDIDATURES

- À la vente
- À la location



Parc naturel régionale d'Armorique, ferme biologique lait et poules pondeuses sur 85 ha  
FINISTÈRE

Voir toutes les annonces +

En savoir +

<b>PREAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>I- MISE EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S SAFER BRETAGNE EN 2019</b>	<b>6</b>
A) Bilan global	6
B) Les difficultés rencontrées	8
<b>II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2019 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES</b>	<b>10</b>
A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne	10
B) Les objectifs quantifiés	11
La mission agricole et forestière	11
La mission environnementale	12
La mission de développement durable des territoires ruraux	13
La mission de transparence du marché foncier	14
C) Les résultats de l'année 2020	14
Action 1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture	15
Action 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations	19
Action 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité	23
Action 1.2.1 Restructurer et aménager le foncier	25
Action 1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture biologique et les circuits courts	27
Action 1.4.1 Préserver les terres agricoles	31
Action 1.5.1 Préserver la forêt	33
Action 2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole	35
Action 2.2.1 Préserver la biodiversité	37
Action 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeux	39
Action 3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques	41
Action 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural	45
Action 4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière	47
Action 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier	49
<b>ANNEXES</b>	<b>51</b>



## PREAMBULE

Le programme pluriannuel d'activité de la SAFER Bretagne (P.P.A.S.) 2015-2021 a été élaboré en 2014 pendant une période riche en réformes : loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, loi NOTRE portant réforme de l'organisation territoriale.

L'élaboration de ce P.P.A.S. s'est réalisée en lien avec les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances. Un comité régional d'élaboration a été constitué par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (commissaire du gouvernement agriculture) qui l'a présidé.

Il était composé de représentants de l'A.S.P., de la D.R.A.A.F., de la D.R.E.A.L., de la D.D.T.M. 29, de la C.R.A.B., de la F.R.S.E.A., des J.A. Bretagne, de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de la Région Bretagne, des quatre conseils départementaux bretons, du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et de la SAFER Bretagne.

Les membres du conseil d'administration, les comités techniques et le personnel de la SAFER Bretagne ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise, qui, au regard des quatre missions de la SAFER Bretagne, a retenu les enjeux prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour chaque enjeu.

Ce P.P.A.S. 2015-2021 a été approuvé par le ministre de l'Agriculture le 30 avril 2015 et par le ministre des Finances le 19 mai 2015.

Le Code Rural et de la pêche maritime (R141-7) demande qu'un bilan annuel de la mise en œuvre du P.P.A.S. 2015-2021 soit établi par la SAFER Bretagne et soumis au conseil d'administration qui approuve les comptes annuels de la SAFER Bretagne, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

Après approbation du conseil d'administration de la SAFER Bretagne, il sera transmis aux ministres chargés de l'Agriculture et des Finances, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement.

Ce bilan annuel 2020 et le bilan consolidé des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 du P.P.A.S. seront ensuite présentés aux quatre comités techniques départementaux, ainsi qu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SAFER Bretagne.

Un décret du 30 janvier 2020 a modifié l'article R141-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Dorénavant la SAFER Bretagne communiquera au préfet de la Région Bretagne et non plus au ministre de tutelle un compte rendu annuel d'activité en rapport avec les objectifs de son plan pluriannuel d'activité et d'autre part ce bilan PPAS sera adressé par la SAFER à ses commissaires du gouvernement qui le transmettront également au préfet de Région, accompagné de leurs avis.

## I- LA MISE EN ŒUVRE GÉNÉRALE DU P.P.A.S. SAFER BRETAGNE EN 2020

### A) Bilan global

---

L'année s'est traduite pour la SAFER Bretagne par une activité foncière soutenue malgré la crise sanitaire :

- 5 43 ha achetés en 2020 pour une valeur de 50 569 K€,
- 6 390 ha achetés en 2019 pour une valeur de 53 154 K€,
- 5 333 ha acheté en 2018 pour une valeur de 45 867 K€,
- 5 913 Ha achetés en 2017 pour une valeur de 51 432 K€,
- 4 878 Ha achetés en 2016 pour une valeur de 37 104 K€,
- 4 288 ha achetés en 2015 pour une valeur de 37 778 K€.

Ce chiffre de 5 434 ha acquis en 2020, comprend également, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, du cheptel, du matériel et des stocks pour une valeur totale d'acquisition, foncier compris.

La Safer Bretagne a également vendu :

- 5 388 ha pour une valeur de 52 534 K€ en 2020,
- 6 072 ha pour une valeur de 55 394 K€ en 2019,
- 5 541 ha pour une valeur de 49 061 K€ en 2018,
- 5 786 ha pour une valeur de 55 310 K€ en 2017,
- 5 013 ha pour une valeur de 42 858 K€ en 2016,
- 4 731 ha pour une valeur de 42 907 K€ en 2015.

Cette activité foncière s'est concrétisée par 883 actes notariés signés par la SAFER Bretagne, soit 3,5 actes notariés régularisés par jour ouvré.

Ces ventes faites par la SAFER Bretagne ont contribué à un développement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain en Bretagne, et traduisent la mise en œuvre concrète des trois premières missions confiées par le législateur (L 141-1 CRPM) à la SAFER Bretagne, soit :

- le développement des activités agricoles et forestières ;
- la préservation de l'environnement ;
- le développement des territoires ruraux.

- Dans la première région d'élevage de France, il est logique que les rétrocessions en faveur de l'Agriculture représentent :
  - **94 % de la surface rétrocédée par la SAFER Bretagne en 2020, soit 5 216 ha en 2020 contre 5 707 ha (94%) en 2019 et 5 172 Ha en 2018 (93%).**

- Les opérations forestières représentent :

- 0,97 % de la surface rétrocédée, soit 52 ha en 2020 contre 209 ha en 2019 et 97 ha en 2018.

Ce constat peut s'expliquer en partie par le fait que la Région Bretagne est une des moins boisées de France, avec un taux de boisement moyen de 14 %, alors que le taux de boisement moyen du territoire métropolitain est de 29,2 %.

- Quant à la mission environnementale de la SAFER Bretagne, elle s'est concrétisée, notamment, par :

- 4 actes de rétrocession représentant 34 ha pour la protection de la qualité de l'eau en 2020, 9 actes de rétrocessions représentant 82ha en 2019, 13 actes de rétrocessions représentant 49 ha en 2018, 9 actes de rétrocession représentant 45 ha en 2017, 137 ha en 2016 et 8 ha en 2015,
- 3 actes de rétrocession représentant 39 ha en 2020 (contre 4 actes de rétrocession représentant 27 ha en 2019) correspondant à des dossiers avec cahier des charges environnementaux (ENS : Espaces Naturels sensibles, ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristiques, ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux),
- 2 actes de rétrocessions représentant 1ha76 en 2020 ont été signés en faveur du Conservatoire du Littoral ( ARZON et SARZEAU -56-).

Concernant la protection de la biodiversité, il avait été retenu que toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, forestier ou environnemental du territoire, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

A ce sujet, 95 % des rétrocessions de la SAFER Bretagne en 2020, ont contribué à la préservation de la biodiversité ordinaire (contre 93% en 2019, 94% en 2018, 95% en 2017, 94% en 2016 et 91% en 2015).

Dans la même logique de complémentarité entre agriculture et environnement, il avait été demandé de quantifier les rétrocessions de terres agricoles qui permettent aux agriculteurs de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et du plan de lutte contre les algues vertes. Il ressort que 79 % des rétrocessions agricoles (contre 86% en 2019, 82% en 2018, 83% en 2017, 73% en 2016 et 87 % en 2015) ont permis aux exploitants agricoles concernés d'obtenir un meilleur respect des règles agro environnementales (diminution de la pression azotée), ce qui permet d'améliorer la qualité des eaux de surface en Bretagne.

- La troisième mission de la SAFER Bretagne est de contribuer au développement durable des territoires ruraux en favorisant principalement la réalisation de projets d'infrastructures portés par les collectivités, en garantissant la maîtrise du foncier nécessaire, afin de compenser les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles tout en cherchant à mettre en œuvre le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

L'objectif maximum de 5 % des surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux est respecté en 2020 : 4,16% soit 224 ha (Rétrocessions des infrastructures routières : Rennes-Angers et Rennes-Redon au Conseil Départemental 35) contre 2,9 % en 2019 soit 146 ha. En 2018 : 7.42 % soit 398 ha dont 280 ha pour les infrastructures routières.

- La quatrième mission de la SAFER Bretagne consiste à contribuer à la transparence du marché foncier. Cette transparence a été assurée premièrement par une présence forte de la SAFER Bretagne sur le marché foncier pour mieux orienter les biens en vente après publicité légale sur le site internet de la Safer Bretagne, des sites internet des préfectures de Région et de départements ainsi que dans les mairies et dans les journaux Terra et Paysan Breton. En 2020, le taux de prise de marché de la SAFER Bretagne sur le marché accessible était de 15,47% pour un objectif de 20 % (contre 17,09% en 2019, 16,21% en 2018, 18,52% en 2017, 16,71% en 2016 et 18,93% en 2015).

La transparence du marché foncier se réalise également en transmettant les D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) à l'ensemble des syndicats représentatifs de chefs d'exploitations agricoles, ainsi qu'à l'ensemble des communes et à l'Etat. A noter que 831 communes sur les 1208 de Bretagne, bénéficient d'une veille foncière en temps réel par le biais de Vigifoncier.

## B) Les difficultés rencontrées

---

Les conseillers fonciers de la SAFER Bretagne évoluent sur un marché foncier rural et de transmission des exploitations agricoles très concurrentiel, du fait de la présence des agences immobilières (Alteor, filiale de Cogedis, Quatuor Transaction, rachetée par les 14 CER France des départements de l'ouest de la France, le cabinet Gasnier Agri, le cabinet Agri Transaction basé à Pacé (35), des centres de gestion, des chargés de transmission d'élevage des coopératives agricoles.

De plus, le marché foncier rural évolue de plus en plus vers la transmission globale d'exploitations avec de nombreux montages sociétaires, afin de contourner la réglementation des structures agricoles et non plus uniquement du parcellaire simple.

En outre, les négociations sont plus longues avec les cédants qui n'acceptent pas de revoir immédiatement leurs prétentions financières à la baisse.

Les évolutions réglementaires imposées par la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ont entraîné :

- Un passage de 21 380 déclarations d'intention d'aliéner (notifications) expédiées par les notaires et enregistrées en 2016, à **31 438 notifications reçues en 2020 (+47 %)**, du fait de l'obligation d'information généralisée de la Safer et qui a été imposée aux notaires par la loi.

A noter qu'en 2014, la SAFER Bretagne avait reçue 14 645 notifications.

- L'adaptation de l'outil informatique aux nouvelles règles concernant : la publicité, la fiche candidature, la présentation des fiches en comité technique départemental, le calcul de l'indice de dimension économique pour chaque exploitation, la transmission dématérialisée des informations aux Commissaires du Gouvernement.
- La mise en place du nouveau SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) et ses nouvelles priorités concernant l'attribution du foncier ont nécessité un temps de formation des équipes et des membres des C.T.D. (clause de revoyure).
- La mise en place de la dématérialisation des DIA est compliquée du fait de la multiplicité des logiciels notaires et de certains non adaptés.

## II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2017 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES

### A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne

---

La SAFER Bretagne participe au développement durable et équilibré de l'espace rural. Son programme d'action relève de cette participation et s'inscrit dans le cadre des 4 missions de service public qui lui sont confiées :

☞ la mission agricole et forestière qui passe, d'une part, par la mise en œuvre de la politique d'installation en agriculture, sans toutefois omettre la consolidation des exploitations pour qu'elles atteignent une dimension économiquement viable. La SAFER Bretagne doit aussi concourir à l'amélioration de la répartition parcellaire, à la diversité des productions et à l'agro-écologie avec notamment une contribution au développement des surfaces en agriculture biologique,

☞ la mission environnementale consiste en la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages. Cette mission sera complétée par une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques agro- environnementales (préservation et gestion optimale des ressources naturelles),

☞ le développement durable des territoires ruraux, par la contribution au développement des infrastructures linéaires (routières, ferroviaires), l'implantation de nouvelles activités,

☞ la transparence du marché foncier par le déploiement de l'observation et de la veille foncière auprès de nos partenaires (syndicats agricoles, collectivités, Etat).

Le « volet social » dans les opérations foncières, afin de maintenir l'emploi, devra être pris en compte.

Nous avons construit le PPAS 2015-2021 autour de ces 4 missions. Pour chacune d'elles, un ou plusieurs enjeux a été déterminé. Puis pour chaque enjeu, plusieurs actions ont été développées.

## B) Les objectifs quantifiés

---

### La mission agricole et forestière

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission agricole et forestière sont les suivants :

<b>Mission</b>	<b>Enjeu</b>	<b>Action</b>
1 Mission Agricole et Forestière	1.1 Assurer le renouvellement des générations agricoles	1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité
	1.2 Restructuration et amélioration parcellaire	1.2.1 Restructurer et aménager le foncier
	1.3 L'agriculture biologique et circuits courts	1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts
	1.4 L'activité agricole globale	1.4.1 Préserver les terres agricoles
	1.5 Le domaine forestier	1.5.1 Préserver la forêt

## La mission environnementale

Un préalable à cette mission, est la mise en place d'un partenariat étroit avec les Collectivités. Les objectifs poursuivis reposent sur :

- la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de conventions avec les Départements, les communes et les syndicats d'eau, il s'agira de dégager les emprises foncières pour la protection de captages d'eau, d'ouvrages hydrauliques et pour la protection des berges,
- la confortation des exploitations agricoles en lien avec la « directive nitrates »,
- la conservation des milieux naturels, des sites d'intérêt environnemental et la protection de la biodiversité. Il s'agit de partenariats avec les départements, la D.R.E.A.L., le Conservatoire du Littoral ou les parcs régionaux afin de protéger les espaces sensibles naturels. La SAFER peut également contribuer au maintien de la biodiversité ou à son développement par la mise en place de corridors écologiques (« trames vertes et bleues »),
- la préservation des continuités écologiques,
- la protection des paysages et du littoral. Il s'agit de lutter contre la déprise, le mitage et de mettre en valeur le patrimoine bâti et de préserver le littoral,
- la prévention des risques naturels et notamment des inondations en conservant des champs d'expansion pour les eaux et en réservant des zones tampons,
- la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes ».

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission environnementale sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
2 Mission Environnementale	2.1 Concilier environnement et agriculture 2.2 Préserver les ressources naturelles et les paysages	2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole 2.2.1 Préserver la biodiversité 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

## La mission de développement durable des territoires ruraux

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la contribution à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, avec notamment une participation aux réunions de la C.D.P.E.N.A.F. et un appui technique, si nécessaire, aux travaux de cette commission,
- la contribution à une répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural avec le déploiement de l'outil Vigifoncier auprès des collectivités territoriales,
- la contribution au développement des grands projets d'infrastructures nécessaires au développement du territoire,
- la contribution à la politique de gestion des déchets.

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission développement durable des territoires ruraux sont les suivants :

<b>Mission</b>	<b>Enjeu</b>	<b>Action</b>
3 Mission de développement durable des territoires ruraux	3.1 Participer au développement durable des territoires ruraux	3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

## La mission de transparence du marché foncier

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la communication aux services de l'Etat, des informations détenues sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination agricole,
- la communication aux personnes publiques et aux personnes privées chargées d'une mission de service public des informations concernant le prix, la surface, la nature et la référence cadastrale des biens concernés par certaines cessions et, le cas échéant, les analyses qui en découlent,
- une information aux maires, des déclarations d'intention d'aliéner portant sur des biens situés sur le territoire de leur commune (L.143-7-2 du Code Rural),
- une communication des déclarations d'intention d'aliéner concernant le marché accessible aux syndicats agricoles représentatifs,
- une présentation de l'ensemble des opérations foncières en Comité Technique (préemptions, rétrocessions, C.M.D. – Convention de Mise à Disposition-, baux SAFER, C.O.P.P. -Convention d'Occupation Provisoire et Précaire-, intermédiation locative), ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R141-5 du Code Rural).
- la réalisation d'appels à candidature (Presse – Mairies – Site internet) pour l'ensemble des biens maîtrisés par la SAFER Bretagne, suite à préemption, acquisition amiable, convention de mise à disposition, intermédiation locative ou occupation précaire, ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R142-3 du Code Rural).

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission de transparence du marché foncier sont les suivants :

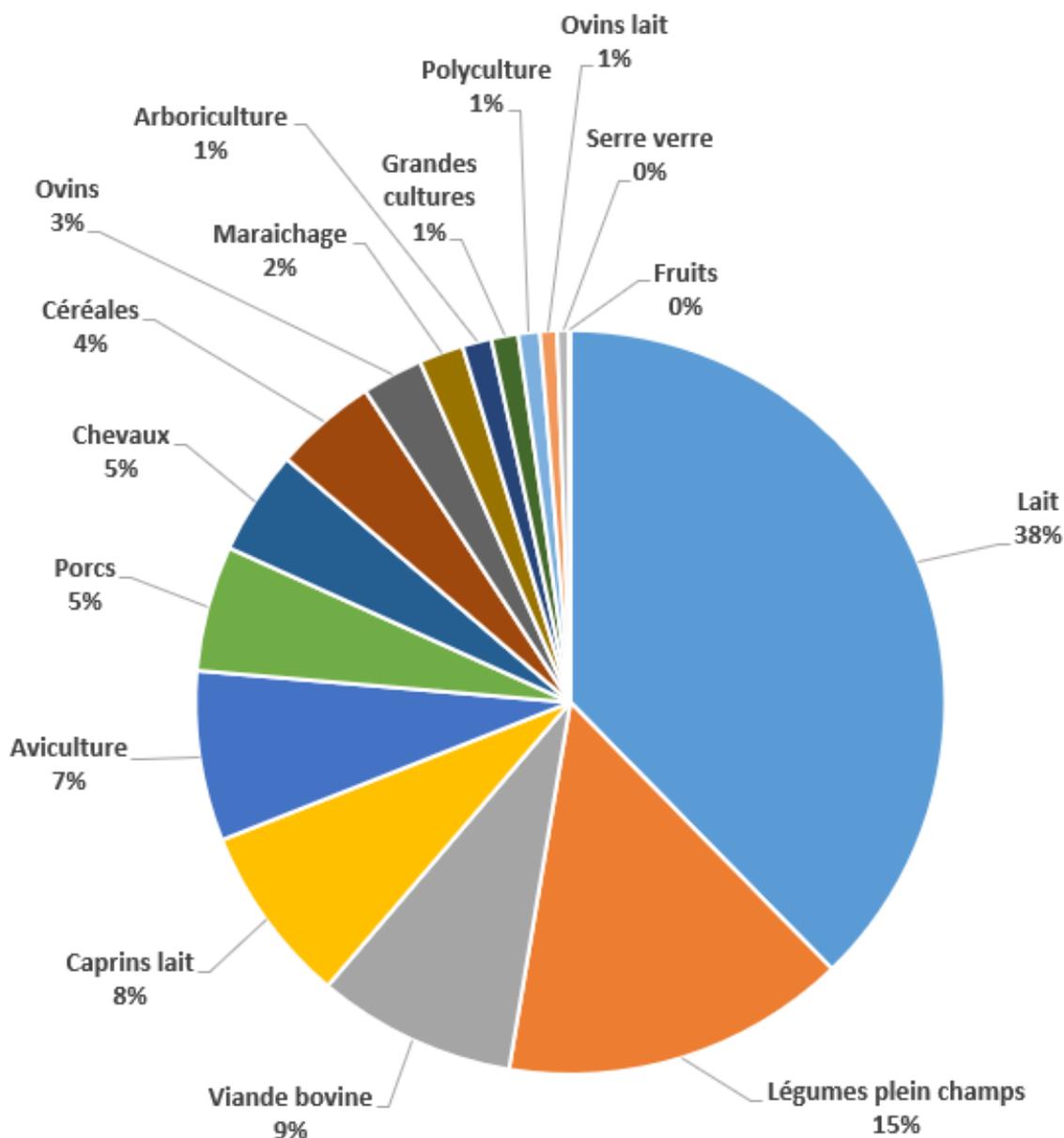
Mission	Enjeu	Action
4 Mission de transparence du marché foncier	Assurer l'observation foncière, la 4.1 veille et la transparence du marché: et des procédures	4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence

## C) LES RESULTATS DE L'ANNEE 2020

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>			
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>			
Action 1.1.1	<b>Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture</b>			
<b>Indicateurs de contexte</b>		<b>National 2012</b>	<b>Bretagne 2012</b>	<b>Source</b>
	Nbre de 1ères installations (hors transfert entre époux)	11 544 (hors DOM)	551	MSA
	dont nombre de JA (chefs d'exploitation)	5 248	460	MAAF
	Superficie moyenne des 1ères installations (hors transfert entre époux) (en Ha)	32 (hors Dom)	70	MSA
<b>Public</b>	Cédants, repreneurs (dont les candidats à l'installation) et propriétaires fonciers			
<b>Objectif général</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant de positionner la Safer en acteur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation en agriculture.			
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer un renouvellement des générations agricoles sur l'ensemble du territoire, y compris en zones périurbaines, littorales et insulaires.</li> <li>- préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agroalimentaires</li> <li>- favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures</li> <li>- valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative ...)</li> <li>- valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel, stock, matériel, marque ...)</li> <li>- développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission</li> <li>- favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières</li> </ul>			
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Bretagne Conseils Départementaux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques			
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière, soit en matière de gestion</li> <li>- apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission</li> <li>- développer les conventions d'intermédiation locative dans le cadre des transmissions</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...)</li> <li>- financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire)</li> <li>- financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités</li> </ul>			
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI)</li> <li>- réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer</li> <li>- signature d'une convention de portage foncier avec la Région</li> <li>- nombre de dossiers de transmission (indicateur 1.1.1*1)</li> <li>- nombre de conventions d'intermédiation locative dans le cadre des transmissions (indicateur 1.1.1*2)</li> </ul>			

Indicateurs 1.1.1*1									
	Situation de référence Moyenne 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
Nbre de 1ères installations	78	90	101 	113 	96 	95 	114 	100 	619 
			149 actes notariés	178 actes notariés	168 actes notariés	181 actes notariés	186 actes notariés	153 actes notariés	1015 actes notariés
Dont nombre de JA (bénéficiaire des aides)	30	30	63 	79 	64 	68 	72 	69 	415 
			87 actes notariés	134 actes notariés	127 actes notariés	144 actes notariés	143 actes notariés	111 actes notariés	746 actes notariés
Dont nombre de hors cadre familiaux	38	40	47 	39 	59 	48 	55 	54 	302 
			82 actes notariés	134 actes notariés	103 actes notariés	84 actes notariés	94 actes notariés	81 actes notariés	578 actes notariés
Dont nombre de certifiés bio	20	20	25 	43 	40 	33 	45 	43 	229 
			27 actes notariés	54 actes notariés	56 actes notariés	51 actes notariés	67 actes notariés	62 actes notariés	actes notariés
Surface rétrocedée en faveur des 1ères installations / total des surfaces rétrocedées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	30%	30%	37.63% 	51.87% 	37.45% 	37.47% 	33.29% 	32.25% 	37.92% 
Surface rétrocedée en faveur de l'installation / total des surfaces rétrocedées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	42%	42%	46.45% 	57.41% 	40.90% 	41.53% 	41.72% 	35.67% 	43.50% 
Indicateurs 1.1.1*2									
Surface totale d'intermédiation locative	-	500 Ha	671 Ha 	1008 Ha 	1230 Ha 	1123 Ha 	908 Ha 	992 Ha 	5932 Ha 
Nbre de dossiers d'intermédiation locative	-	50	34 	22 	92 	119 	92 	97 	456 

L'orientation technico économique des installations accompagnées par la SAFER Bretagne  
(ventilation de la surface rétrocedée à destination des premières installations : **1816** Ha)



**Résultats départementaux :**

Dpt	Installations	Installations Aidées	Installations Non aidées	Hors cadre Familiaux	Femmes	Installations Bio
Côtes d'Armor	23	14	9	12	10	12
Finistère	24	20	4	12	6	11
Ille et Vilaine	30	19	11	16	10	11
Morbihan	23	16	7	14	1	9
<b>Bretagne</b>	<b>100</b>	<b>69</b>	<b>31</b>	<b>54</b>	<b>27</b>	<b>43</b>

## Regrouper trois exploitations pour réussir son installation



Audrey Citerin, agricultrice à Spézet, et Dominique Berguerie, conseiller foncier à la Safer Bretagne.

La Safer a joué un rôle essentiel lors de l'installation d'Audrey Citerin en structurant le foncier autour du siège d'exploitation repris par la jeune éleveuse suite à l'arrêt de 2 fermes voisines.

Audrey Citerin s'est installée début mai 2019 sur la commune de Spézet (29) en se spécialisant dans l'élevage de génisses laitières. Les anciens propriétaires de cette exploitation laitière avaient contacté la Safer pour gérer la vente. En effet, la Safer est en mesure de transmettre la globalité d'une exploitation agricole (terre, bâtiments, matériels, stocks, cheptel). « Sur ce dossier nous avons acheté le foncier afin de garder l'entité économique. Le cahier des charges fixé avec Audrey Citerin était de réussir à récupérer le plus de surface possible autour de ce site pour que son projet d'installation puisse aboutir », explique Dominique Berguerie, conseiller foncier à la Safer Bretagne. Au même moment, deux autres exploitations étaient à reprendre sur le secteur. Le conseiller a dû convaincre les exploitants de céder l'intégralité du foncier dont ils étaient propriétaires et locataires pour que le projet d'installation d'Audrey puisse se concrétiser.

### 24 mois pour rencontrer tous les propriétaires

« Entre les 3 exploitations, il y avait 18 propriétaires différents et j'ai rencontré tout le monde pour récupérer les accords de chacun, ce qui a pris 24 mois. Audrey Citerin a eu aussi contact avec tous les propriétaires afin d'expliquer son projet », précise Dominique Berguerie. Il ajoute que la Safer est la seule structure à pouvoir proposer un accompagnement de ce type. L'éleveuse poursuit : « Effectuer toutes ces démarches seule aurait engendré de grosses contraintes administratives ce qui pouvait causer des difficultés. En sollicitant la Safer, dès qu'ils m'ont attribué les parcelles j'ai eu le droit de les exploiter immédiatement. » Aujourd'hui, grâce à ce travail, l'exploitation d'Audrey Citerin totalise 104 ha de SAU, groupés autour des bâtiments d'élevage, ce qui est plus simple puisqu'elle travaille seule sur la ferme.

### 104 ha de foncier en 195 parcelles

L'agricultrice a acheté la totalité du foncier avec un prix qui varie selon l'état et le potentiel des parcelles. La commune n'a jamais été remboursée. Les 104 ha se divisent en 195 parcelles. « J'envisage de réaliser des réalignements de talus afin que les parcelles soient plus faciles à travailler. » Les pâtures occupent 25 % de la surface et le reste est en cultures de colza, blé, maïs ensilage et grain.

### Lancer l'élevage de génisses sans investissement supplémentaire

« Pour le démarrage, je travaille uniquement pour un éleveur laitier qui me délègue l'élevage de toutes ses génisses. » Les génisses arrivent à l'âge de 4 mois, Audrey Citerin se charge de les inséminer avec un objectif de vêlage à 24 mois. Elles repartiront chez l'éleveur dès qu'elles auront 22 mois. « L'élevage des génisses m'a toujours intéressée. Les bâtiments s'y prêtaient et cela me permettait de lancer cette activité sans investissements supplémentaires puisque j'ai simplement réaménagé les bâtiments avec des barrières. »

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>
Action 1.1.2	<b>Améliorer la transmissibilité des exploitations</b>

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

<b>Public concerné</b>	Exploitants de 55 ans et plus, propriétaires fonciers
<b>Objectif général</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la viabilité et la transmissibilité des exploitations par la confortation et l'amélioration de leurs structures foncières
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- repérer des exploitations non transmissibles en l'état</li> <li>- identifier les mesures à prendre pour améliorer la transmissibilité des exploitations</li> <li>- faciliter la restructuration du parcellaire des exploitations à céder</li> <li>- conforter par apport d'ilots issus du stock Safer</li> <li>- rechercher les complémentarités d'usage du foncier, notamment entre agrandissement des exploitations et confortation des plans d'épandage afin de maintenir le potentiel de production</li> <li>- permettre le stockage des exploitations non transmissibles en vue, soit de conforter des exploitations environnantes, soit d'associer plusieurs structures modestes pour recréer une structure transmissible.</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Chambres d'Agriculture Région Bretagne Conseils Départementaux Coopératives et toutes autres organisations de producteurs Organismes de conseil Centres de gestion Notaires Banques
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion</li> <li>- apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM. Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...)</li> <li>- financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire)</li> <li>- financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités</li> </ul>

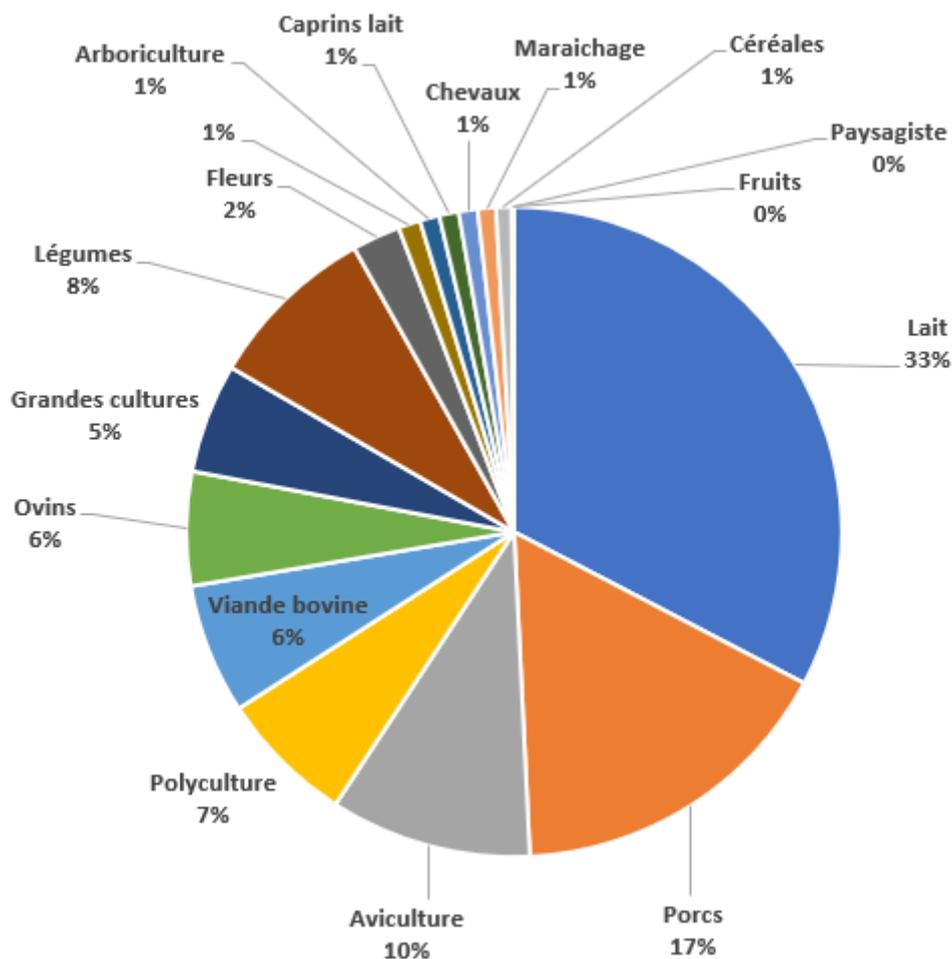
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI)</li> <li>- réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer</li> <li>- signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière</li> <li>- nombre de dossiers de confortation hors JA (indicateur 1.1.2*1)</li> <li>- surface rétrocédée pour agrandissement par rapport au total des surfaces rétrocédées (indicateur 1.1.2*2)</li> </ul>
---	---

	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210	195	286	215	197	186	1289
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35	50	91	58	33	54	321
Dont agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	10	10	37	15	32	14	17	19	134

Indicateur 1.1.2*1										
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2021
Surface rétrocédée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67%	33.87%	49.82%	41.69%	34.81%	36.80%	39.13%

## Résultats de l'année 2020 :

L'orientation technico économique des agrandissements accompagnées par la SAFER Bretagne...  
(ventilation de la surface rétrocédée à destination de l'agrandissement : 1874 Ha)

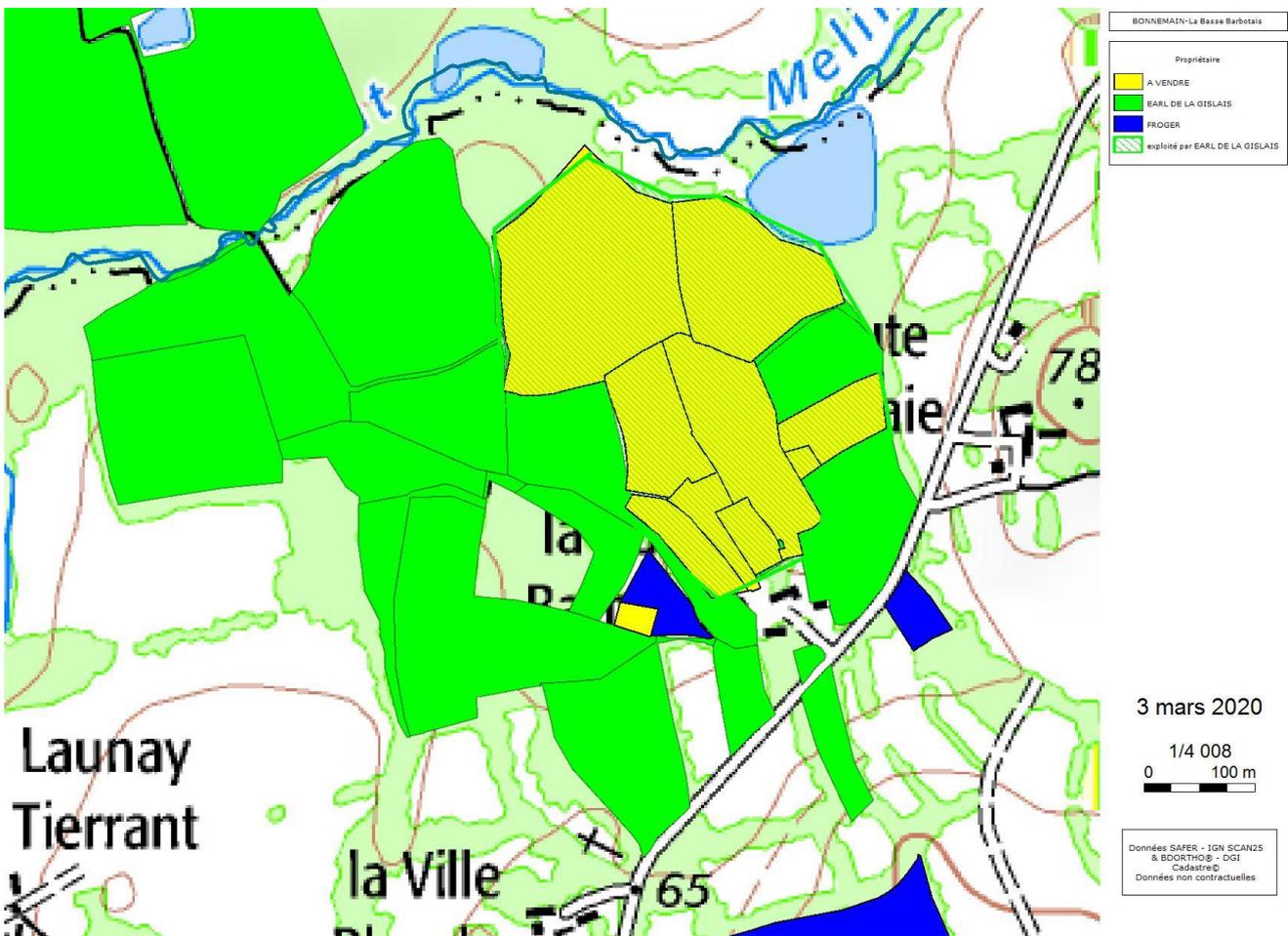
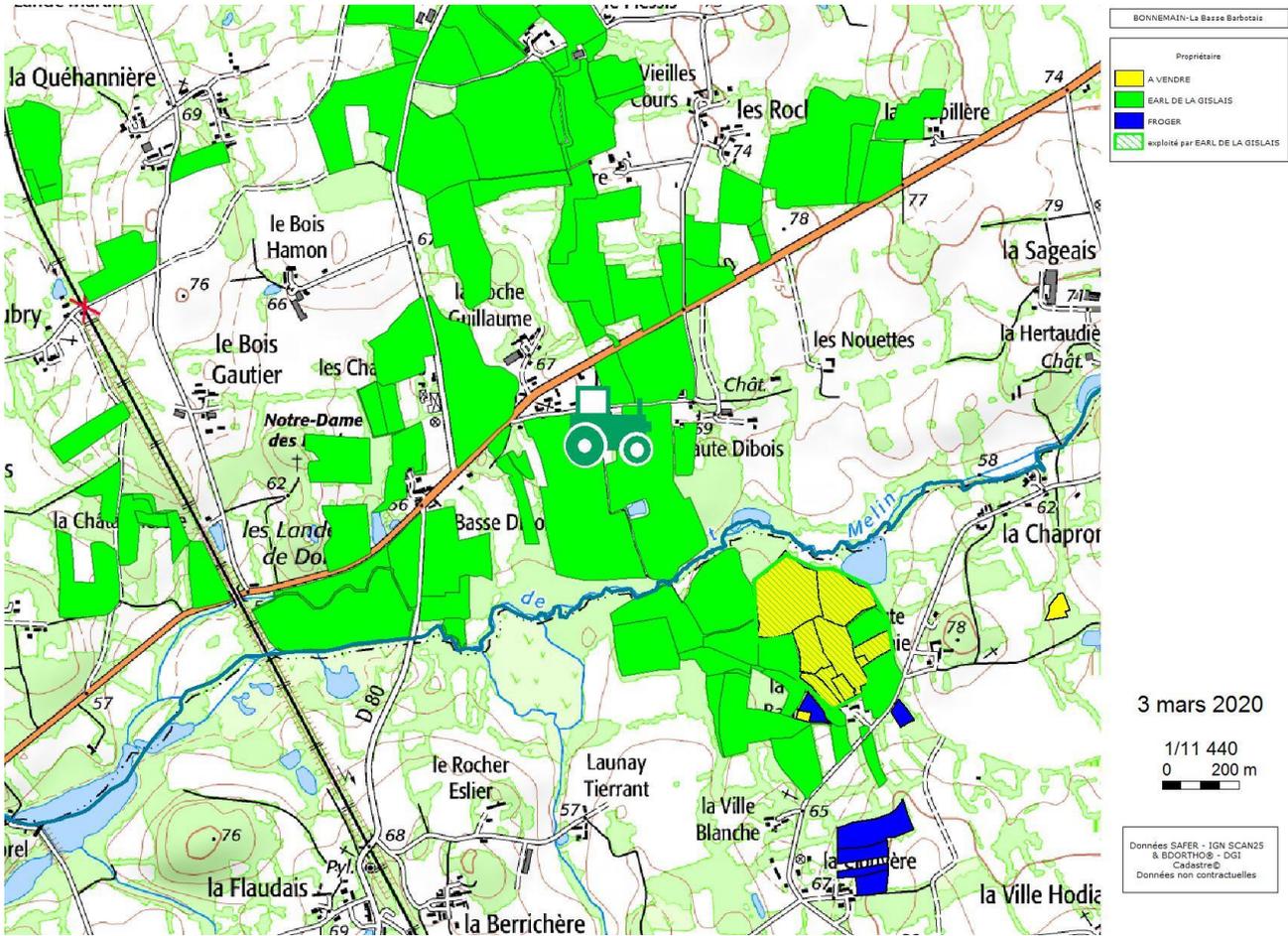


- 186 agrandissements d'exploitations agricoles ont représenté une surface de 1874 ha en 2020,
- 197 agrandissements en 2019 pour 1860 ha,
- 215 agrandissements en 2018 pour 2 001 ha,
- 286 agrandissements en 2017 pour 2 584 ha,
- 195 agrandissements pour 1 742 ha en 2016,
- 210 agrandissements pour 1 464 ha en 2015.

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations agricoles bretonnes demeurent, les surfaces rétrocédées en faveur de l'agrandissement restent en deçà du seuil objectif de 45%.

A noter que 40% des agrandissements (73 actes notariés) favorisent une installation récente (moins de 5 ans) ou préparent une installation à venir (plus de 5 ans). Ce sont des agrandissements qualitatifs pour une surface de 799 ha / 1 875 ha (43%).

Les agrandissements réalisés par la SAFER Bretagne bénéficient à 73% au profit d'exploitations agricoles orientées en élevage et contribuent au maintien de l'élevage en Bretagne ainsi que de l'emploi dans les filières agro-alimentaires.



Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.1	<b>Assurer le renouvellement des générations agricoles</b>
Action 1.1.3	<b>Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité</b>

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

<b>Public concerné</b>	Exploitants de moins de 50 ans et plus, propriétaires fonciers
<b>Objectif général</b>	Mobiliser les moyens permettant de consolider les exploitations agricoles afin qu'elles atteignent une dimension économique viable au regard du futur schéma directeur régional de l'agriculture
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appui à la restructuration du parcellaire des exploitations</li> <li>- la confortation par apport d'îlots issus du stock Safer</li> <li>- le stockage en vue de restructurer et conforter des exploitations pour améliorer leur viabilité</li> <li>- la sécurisation des exploitations sur le respect des normes environnementales en matière d'épandage</li> <li>- la confortation de l'autonomie alimentaire des élevages</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Collectivités territoriales Région Chambres d'Agriculture Coopératives Organismes de conseil Centres de gestion Banques</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière, soit en matière de gestion</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement du portage par un stockage garanti</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière</li> <li>- nombre de dossiers de confortation de JA (indicateur 1.1.3*.1)</li> <li>- surface rétrocédée en vue d'une confortation (indicateur 1.1.3*1)</li> </ul>

Indicateur 1.1.3										
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210 	195 	286 	215 	197 	186 	1289 
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35 	50 	91 	58 	33 	54 	321 
Surface rétrocedée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocedées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67% 	33.87% 	49.82% 	41.69% 	34.81% 	36.80% 	39.13% 

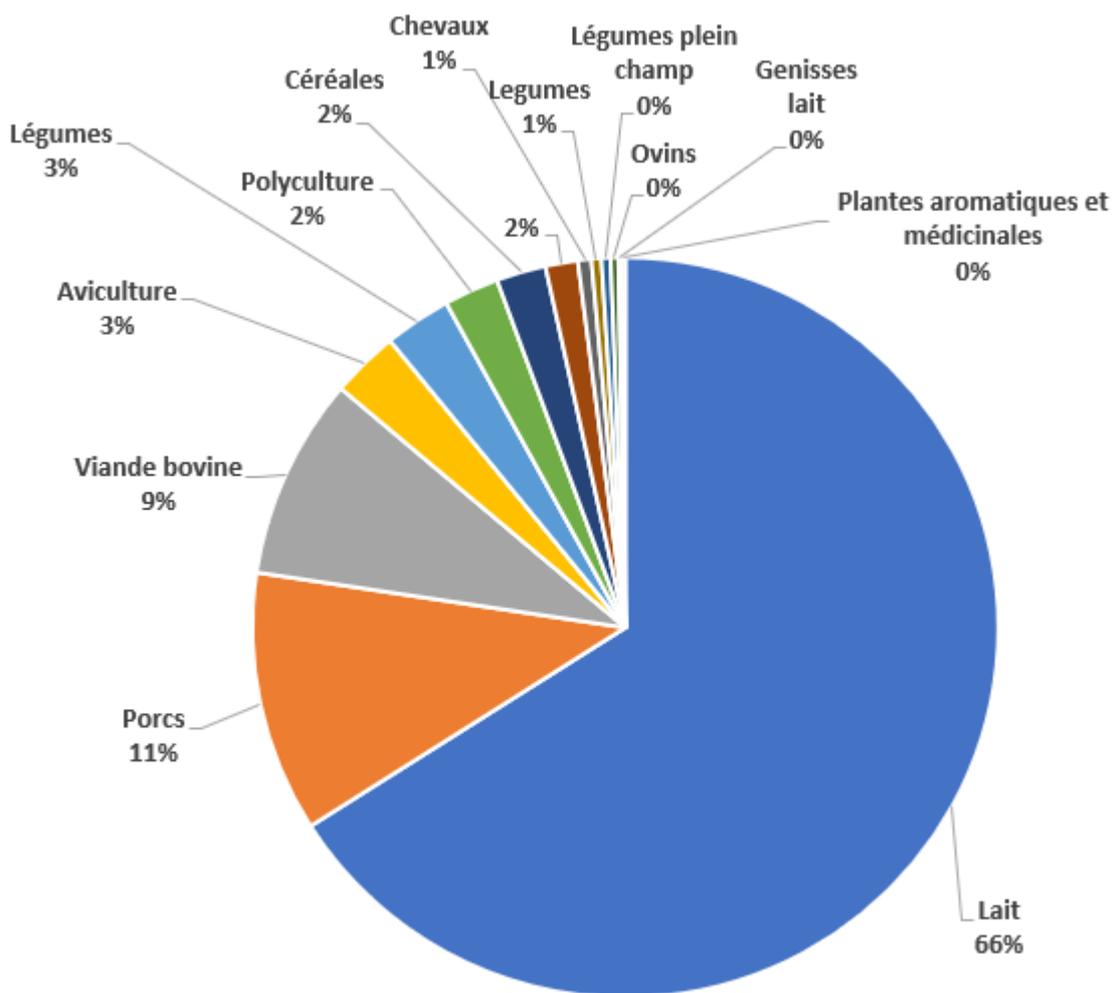
Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.2	<b>Restructuration et amélioration parcellaire</b>
Action 1.2.1	<b>Restructurer et aménager le foncier</b>

Indicateurs de contexte		National	Bretagne 2012	Source
	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM)	3 542	MSA

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants et les propriétaires bailleurs
<b>Objectif général</b>	Restructurer et améliorer le parcellaire des exploitations pour une meilleure performance économique, agronomique et un moindre impact environnemental
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Conduire des opérations d'aménagement foncier en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une valorisation plus rationnelle des parcelles</li> <li>- Permettre un gain de temps et de carburant pour les exploitants</li> <li>- Limiter le déplacement des engins et les traversées de bourgs ou d'agglomérations</li> <li>- Faciliter le transfert et la surveillance des troupeaux</li> <li>- Privilégier la maîtrise du foncier jouxtant les sièges d'exploitation pour faciliter l'accessibilité au pâturage des animaux</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Chambres d'Agriculture (Services échanges foncier)</p> <p>Région</p> <p>Départements</p> <p>Autres collectivités</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- Apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières en matière d'échanges fonciers : MM. Gaël LUCAS et Michel DIVANAC'H</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain en vue d'échange</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagement foncier</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires (Conseil Régional, Conseils Départementaux)</li> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations d'échanges foncier hors procédure d'aménagement.</li> <li>- Surfaces mutées dans un but d'amélioration de la structure foncière d'une exploitation</li> </ul>

Indicateur 1.2.1*1										
	Référence nationale	Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
Nombre de remaniements parcelaires (=attribution contigus au parcellaire)	2 441	170	170	199	169	164	222	274	281	1309
Surfaces rétrocédées dans le cadre d'un remaniement parcellaire	4165	300	300	629 Ha	346 Ha	434 Ha	750 Ha	1 200 Ha	1390 Ha	4749 Ha

L'orientation technico économique des exploitations agricoles ayant bénéficiées de remaniements parcelaires accompagnés avec l'appui de la SAFER Bretagne  
(ventilation de la surface rétrocédée à destination des remaniements parcelaires : 1390 Ha )



Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.3	<b>Agriculture biologique et circuits courts</b>
Action 1.3.1	<b>Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Objectif national (2017)	Source
	Taux de SAU en agriculture biologique/ SAU Totale		3,8%	3,9%	8%

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants
<b>Objectif général</b>	Contribuer à la triple performance économique, sociale et environnementale en préservant et développant les surfaces valorisées en Agriculture Biologique
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les données cartographiques dans la présentation des dossiers opérationnels concernant des parcelles en AB</li> <li>- Privilégier l'attribution des terres en AB à des candidats qui s'engagent à maintenir la conduite en AB</li> <li>- Contribuer à la mise en œuvre du programme national "Ambition Bio 2017"</li> <li>- En amont des attributions définitives en AB ou en vue d'une conversion, avec l'appui de partenaires compétents, vérifier la faisabilité et la viabilité économique et environnementale du projet</li> <li>- Lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD), associer un partenaire compétent à la recherche de candidats</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Chambres d'Agriculture (services spécialisés AB)  Syndicats agricoles  Interbio  GAB  FRAB  CEDAPA  FRCIVAM  Région</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets accompagnés en faveur de l'AB</li> <li>- Surfaces mutées dans le but de préserver, de valoriser et de développer l'AB</li> </ul>

Indicateur 1.3.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
	Nombre de projets accompagnés par la Safer en faveur de l'agriculture biologique	336	20	20	66 	85 	118 	120 	143 	146 	678 
	Surface rétrocédée en faveur de l'agriculture biologique/Surfaces agricoles rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	4,7%	7%	8%	13.02% 	17.02% 	20.54% 	20.71% 	21.94% 	26.90% 	20.38% 
	Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur des circuits courts	119	10	10	63 	89 	89 	104 	121 	106 	572 

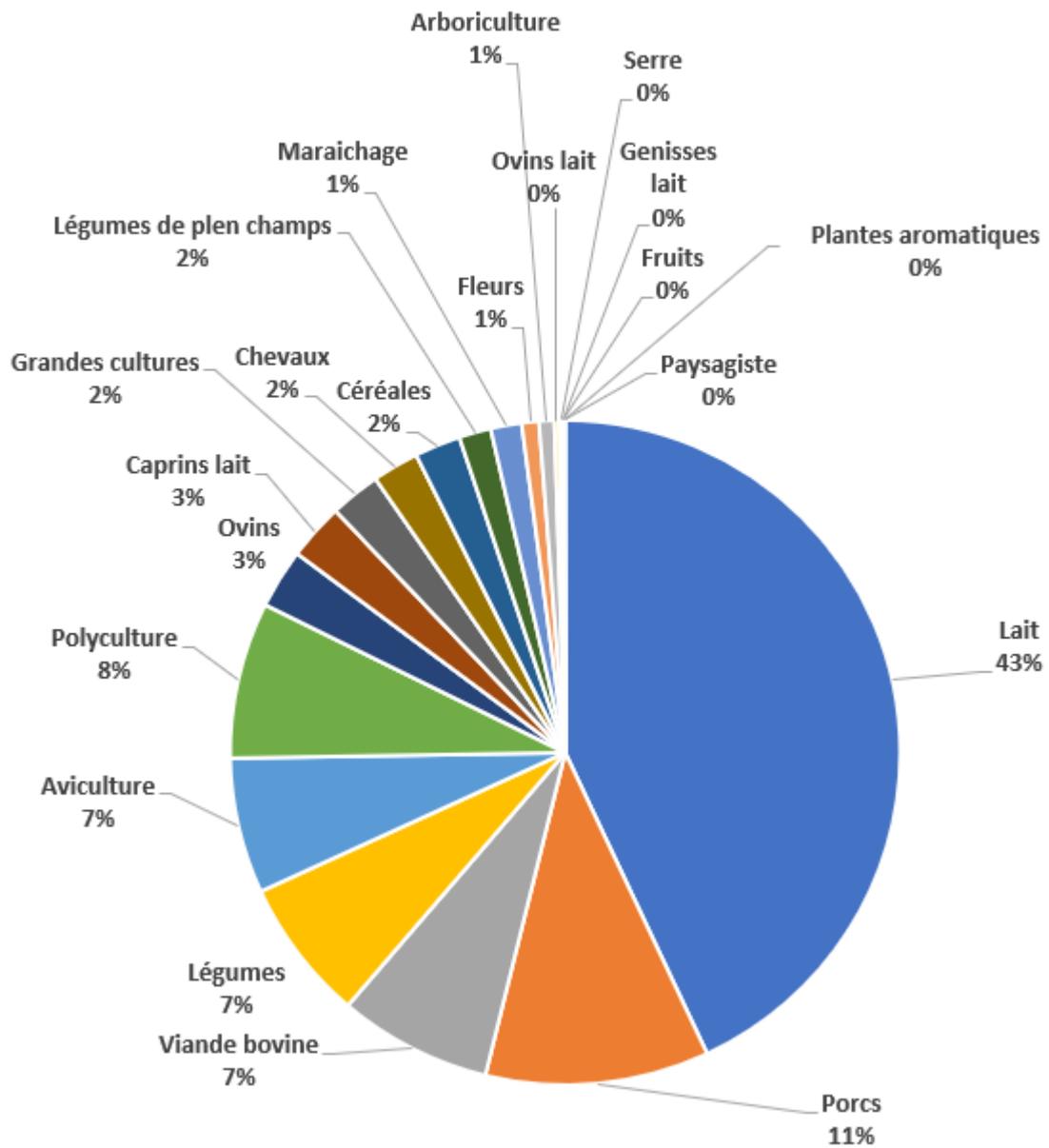
### **Rappel des missions SAFER :**

[Article L141-1 du code Rural et de la pêche maritime :](#)

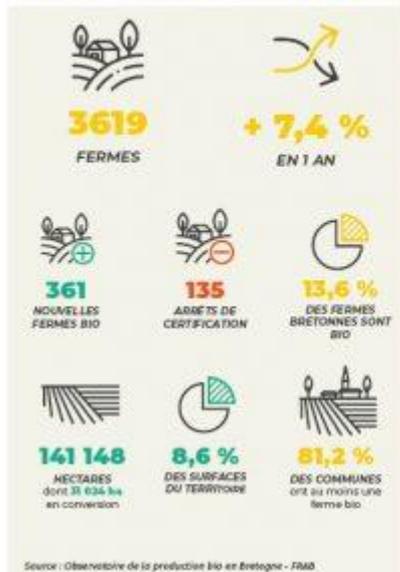
*I.-Des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural peuvent être constituées pour remplir les missions suivantes :*

*1° Elles œuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Leurs interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13 ;*

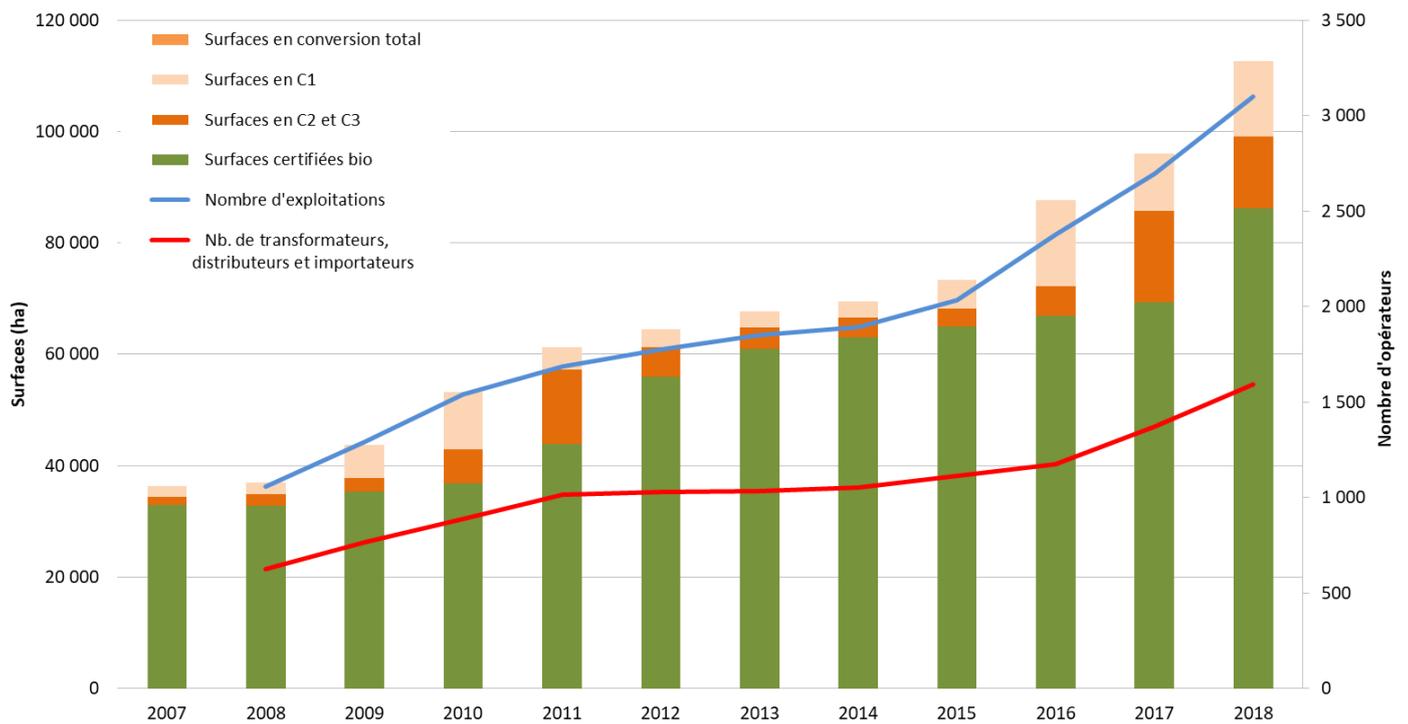
L'orientation technico économique des exploitations bio ayant bénéficiées d'une rétrocession  
**SAFER Bretagne en 2020**  
 (ventilation de la surface rétrocedée à destination de l'Agriculture Biologique sur **1 370 Ha** )



# L'AGRICULTURE BIO EN BRETAGNE



Situation au 01/01/2021 source : <https://www.agrobio-bretagne.org>



Evolution des surfaces en bio – source : IBB

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.4	<b>Activité agricole globale</b>
Action 1.4.1	<b>Préserver les terres agricoles</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Source
	Taux de SAU / Surface totale régionale		49%	62%

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants et autres acteurs du milieu rural
<b>Objectif général</b>	Mettre en œuvre tous les moyens pour préserver la destination et l'utilisation des ressources agricoles (terres et bâtiments) au profit des agriculteurs.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant la préservation des terres agricoles et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir la destination agricole lorsque celle-ci est menacée</li> <li>- proposer et favoriser la remise en état des parcelles en friches</li> <li>- si nécessaire, rechercher des bailleurs, prêts à s'engager sur le cahier des charges Safer</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des terres en friches, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats.</li> <li>- imposer, au travers du cahier des charges, une remise en état agricole suite à un usage non agricole (ex: aire de stockage lors de grands travaux...)</li> <li>- lors de la rétrocession d'un bien rural (bâti ou non), préserver au maximum l'utilisation agricole de la SAU vendue avec ce bien</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Services de l'Etat Région Collectivités locales Chambres d'Agriculture Notaires</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête terrain</li> <li>- Participation aux travaux de la CDPENAF</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> <li>- Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires</li> <li>- Exercice du droit de préemption avec révision du prix, si nécessaire</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention (éventuellement dans le cadre de programmes dédiés) avec stockage garanti si nécessaire</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)</li> </ul>

Indicateur 1.4.1*1	Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020	
	Nombre de rétrocessions en matière agricole / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88.47% 	90.36% 	92.59% 	90.94% 	92.72% 	94.09% 	91.58% 
	Surface rétrocédée en matière agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	88.79% 	92.25% 	96.98% 	93.34% 	98.11% 	96.81% 	94.63% 

## La Bretagne, 1<sup>re</sup> région agricole pour...

### Productions végétales (en % du tonnage national)



Chou-fleurs  
83 %



Artichauts  
79 %

Échalotes  
79 %



Tomates  
25 %



Épinards  
54 %

Chiffres 2017

### Productions animales (en % du cheptel national)



Veaux  
20 %



Porcs  
56 %

Œufs de consommation  
42 % des œufs français



Beurre bio  
57 % du volume de beurre français



Volailles de chair  
32 %

Volailles de ponte bio  
28 %



Lait en % des livraisons nationales  
23 % du lait conventionnel  
22 % du lait bio

Chiffres 2017, 2016 pour les volailles de ponte bio et le beurre bio

### Industrie agroalimentaire

1<sup>re</sup> région employeuse avec 15 % des salariés des IAA de France\*

1<sup>re</sup> région d'abattage (en % des abattages de France métropolitaine)

- gros bovins 20 %
- veaux 38 %
- porcs 60 %
- volailles de chair 31 %



Chiffres 2017, \* 2015

Photos : ©Xavier Remongin/Min.agri.fr, ©Cheick.Saidou/Min.agri.fr, ©Pascal Xicluna/Min.agri.fr, ©Atelier de l'Argoat

Mission n°1	<b>Mission Agricole et Forestière</b>
Enjeu n°1.5	<b>Le domaine forestier</b>
Action 1.5.1	<b>Préserver la forêt</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Bretagne 2012	Source
	Surface de forêt privée / Surface totale (hors Guyane)		19%	11%

<b>Public concerné</b>	Propriétaires forestiers et sylviculteurs
<b>Objectif général</b>	Conduire, en partenariat avec les professionnels du secteur, un travail de préservation et de gestion d'une forêt de qualité, adaptée aux besoins de la filière bois
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-maintenir la destination forestière des parcelles lorsque celle-ci est menacée</li> <li>-proposer et favoriser le boisement lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>* en présence de parcelles agricoles isolées au milieu d'un secteur boisé</li> <li>* en cas de réalisation d'ouvrages nécessitant des boisements compensateurs</li> </ul> </li> <li>-analyser, avec les acteurs de la filière bois (Syndicats forestiers professionnels, entreprise d'amont et d'aval etc....) les besoins en essences et les secteurs à privilégier pour apporter une réponse adaptée compatible avec les enjeux agricoles et environnementaux</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Chambres d'agriculture CRPF ONF Syndicats de propriétaires forestiers (départementaux et régional) Experts forestiers
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- Conseiller foncier référent : Mr Dominique BERGUERIE (ancien conseiller forestier)</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifications des parcelles concernées</li> <li>- Repérage des exploitations sylvicoles</li> <li>- Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des forestiers aux Comités Techniques Départementaux</li> <li>- Nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)</li> <li>- Surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)</li> </ul>

indicateur 1.5.1*1	Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
				Nombre de rétrocessions en matière forestières / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	5.4%	0,20	1%	1.17% 	1.81% 	2.06% 
Surface rétrocedée en matière forestière / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	7,80%	0,50%	1%	0.86% 	0.89% 	2 % 	1.75% 	3.45% 	0.97% 	1.72% 

L'activité forestière de la Safer Bretagne est limitée en nombre de rétrocessions et en surface. Elle est stable et atteint 53 Ha en 2020 (209 ha en 2019, 97 ha en 2018, 115 ha en 2017, 44 ha en 2016, 41 ha en 2015).

Les objectifs du P.P.A.S. sont atteints sur cette campagne. C'est cohérent avec le faible niveau de surfaces forestières de la Bretagne (14% du territoire breton est couvert par la forêt contre 30% pour la France métropolitaine – Source Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - campagnes d'inventaires de 2008 à 2012).

## POURQUOI PLANTER EN BRETAGNE ?

### La forêt bretonne s'accroît, mais au profit de peuplements pauvres !

La forêt couvre 390 000 hectares, soit 14 % du territoire breton. Sa surface augmente de 3 000 hectares chaque année. Cependant, cette croissance s'effectue surtout au profit de peuplements pauvres ou d'accrus naturels, sur des parcelles issues de la déprise agricole ou laissées à l'abandon après l'arrêt, en 1999, du Fonds Forestier National (FFN<sup>1</sup>). On estime que les peuplements sans valeur recouvrent 25 % de la surface forestière en Bretagne.

### Une diminution de la surface forestière de production... et un risque de rupture de l'approvisionnement

Aujourd'hui, on récolte les bois arrivés à maturité, issus des plantations FFN. Les parcelles exploitées ne sont pas toujours reconstituées en quantité et qualité, ce qui provoque une érosion de la surface productive. Les acteurs de la filière (transformation, marchés) craignent une rupture, à moyen terme, de l'approvisionnement de leurs outils de production et plus largement, un frein pour le développement de la filière forêt-bois régionale.

## POUR LE TERRITOIRE...

### BREIZH FORÊT BOIS, LES PREMIERS HECTARES DE LA FORÊT BRETONNE DE DEMAIN

Breizh Forêt Bois est un dispositif d'aides financières à la plantation, unique en France.

Avec un objectif de boisement de 4 000 hectares d'ici à 2020, Breizh Forêt Bois a pour ambition de créer un effet levier pour le développement de la ressource bretonne. Breizh Forêt Bois est le point d'entrée d'une dynamique forestière à développer.

Ce programme agira sur plusieurs volets :



Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.1	<b>Concilier environnement et agriculture</b>
Action 2.1.1	<b>Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole</b>

<b>Public concerné</b>	Tous les exploitants, structures de protection et de conseil en matière environnementale
<b>Objectif général</b>	Mettre en évidence et conduire des actions foncières qui renforcent la convergence et la complémentarité entre développement d'une activité agricole et préservation des ressources environnementales
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la complémentarité entre agriculture et environnement et favoriser ainsi la recherche de la double performance économique et environnementale.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur les données cartographiques dans la présentation des dossiers en comité technique départemental</li> <li>- mettre en évidence, lors de la présentation en comité technique, les engagements environnementaux déjà pris par les candidats</li> <li>- assurer une confortation d'exploitation lorsque cela contribue au respect de normes environnementales (directives nitrates)</li> <li>- mettre en œuvre les programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes »</li> <li>- prendre en compte les besoins réels d'épandage dans le choix des attributaires</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Région</p> <p>Chambres d'Agriculture (régionale et départementales)</p> <p>Organismes de protection de l'environnement</p> <p>Futur Conservatoire d'Espaces Naturels</p> <p>Départements</p> <p>Syndicats d'eau et Agence de l'eau</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- partage de compétences juridiques et rédactionnelles avec les principaux partenaires</li> <li>- acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'opérations mixtes agricoles et environnementales</li> <li>- surfaces mutées dans le but de préserver ou de valoriser la richesse environnementale tout en maintenant une activité agricole sur les parcelles en question</li> </ul>

Indicateur 2.1.1*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
	Surfaces rétrocedées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	Pas de référence	2%	2% (A)	0,17%  (1.95% avec MCE)	2.93% 	0.76% 	1.37% 	2.02% 	1.98% 	1.55% 
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	Pas de référence	0,5%	0,5% soit 25 % de (A)	0% 	0% 	0% 	0% 	0% 	0% 	0% 
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Pas de référence	1,5%	1,5% soit 75% de (A)	5,96%  (68 % avec les MCE)	78.12% 	78.64% 	85.20%  (avec MCE de l'axe Rennes-Angers)	74.82% 	71.54% 	75.39% 
	Rétrocessions des terres agricoles (en surface) afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes »	Pas de référence	Pas de référence	2% (*)	87.72% (*) 	73.29% (*) 	83.11% (*) 	82.35% (*) 	86.03% 	79.25% 	79.49% 

(\*) Dans l'objectif rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes », une erreur d'appréciation a été commise lors de l'élaboration du P.P.A.S. avec uniquement la prise en compte des rétrocessions dans les BV « algues vertes ».

(\*\*) MCE : Mesures compensatoires environnementales (rétrocessions faites par la Safer à SNCF réseaux pour préserver la biodiversité tout en maintenant l'agriculture – dans le cadre d'un bail rural environnemental pour 110 ha ainsi que pour la Rennes-Angers 6 ha 43).

Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.2	<b>Préserver les ressources naturelles et les paysages</b>
Action 2.2.1	<b>Préserver la biodiversité</b>

<b>Public concerné</b>	Tout public (exploitants, collectivités, organismes de protection de l'environnement)
<b>Objectif général</b>	Poursuivre l'intégration de la protection de la biodiversité dans l'activité de la Safer, en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les organismes agréés de protection de l'environnement en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être en veille des politiques et des programmes de protection de la biodiversité</li> <li>- maintenir le caractère naturel des milieux</li> <li>- favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la biodiversité</li> <li>- favoriser la remise en état de prairie lorsque cela s'avère pertinent : <ul style="list-style-type: none"> <li>* en présence de parcelles boisées coupées isolées au milieu d'un secteur bocager</li> <li>* en présence de parcelles pour lesquelles la valorisation par l'élevage serait préférable du fait de contraintes environnementales particulières (zone inondable, zone humide, site classé, espace naturel protégé...)</li> </ul> </li> <li>- définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu environnemental identifié, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements</li> <li>- sur des périmètres identifiés et correspondants à des secteurs à enjeux, notamment ceux identifiés dans le SRCE, développer un partenariat avec des collectivités territoriales, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou des organismes agréés de protection de l'environnement notamment pour anticiper, réaliser et gérer des stocks en vue de la préservation, voire de la restauration ciblée de la biodiversité et, autant que possible, assurer une gestion agricole adaptée.</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- partage de compétences juridiques avec les différents partenaires</li> <li>- acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la biodiversité</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la biodiversité</li> </ul>

Indicateur 2.1.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	Pas de référence	90%	90%	88.80% 	93% 	92.6% 	91.6% 	93.99% 	95.64% 	92.6% 
	Dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	3	3 	0 	0 	2 	4 	3 	12 
	Surfaces rétrocedées en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	Pas de référence	Pas de référence	90%	91.14% 	94.51% 	95.52% 	93.79% 	98.27% 	97.05% 	95.20% 
	Dont surfaces rétrocedées avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	20 Ha	103 Ha 	0 Ha 	0 Ha 	17 Ha 	27 Ha 	39 Ha 	186 Ha 

### Résultats de l'année 2020 – Commentaires :

En pratique, toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, environnemental ou forestier du territoire breton, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

Cela n'est pas contradictoire avec la conduite d'actions particulières sur les sites à enjeux préalablement identifiés (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, trames vertes et bleues).

### Rétrocessions avec cahier des charges spécifiques biodiversité :

Référence	Attributaire	Commune	Surface	Type cahier des charges	Observations
RR 29 20 0113 01	FLATRES Yannick	MELGVEN	15ha 11a 36ca	Agro environnemental	1er dossier signé en BVAV avec cahier des charges DDTM
RR 29 20 0114 01	DAOUDAL Yannick	MELGVEN	4ha 19a 51ca	Agro environnemental	
RS 56 20 0094 01	BROUSTAL Louis	LANGONNET	20ha 49a 91ca	NATURA 2000	Natura 2000 ZNIEFF 1 et 2
		<b>Total</b>	<b>39ha 80a 78ca</b>		

Mission n°2	<b>Mission Environnementale</b>
Enjeu n°2.2	<b>Préserver les ressources naturelles et les paysages</b>
Action 2.2.2	<b>Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu</b>

<b>Public concerné</b>	Exploitants, collectivités et syndicats d'eau.
<b>Objectif général</b>	Poursuivre, en partenariat avec la profession agricole et l'ensemble des gestionnaires en charge de la ressource en eau, la mise en œuvre d'une politique en matière de préservation de la qualité de l'eau en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser les moyens favorisant la préservation de la qualité de l'eau et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être en veille des politiques, des programmes et des réglementations en matière de protection de la qualité de l'eau</li> <li>- répondre aux besoins d'information des collectivités ou des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP) quant au marché foncier de leur territoire et la faisabilité foncière de leurs projets (Vigifoncier)</li> <li>- assurer un appui technique aux SIAEP lorsqu'ils demandent une démarche d'acquisition foncière</li> <li>- favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux</li> <li>- lors d'une rétrocession à un bailleur portant sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Région Collectivités Territoriales SIAEP et associations de captage SAGE Chambres d'Agriculture Agence de l'eau</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer et Mme Nathalie HELDENBERGH, chargée de mission collectivités à la SAFER Bretagne.</li> <li>- apport spécifique de conseiller (M. Nicolas BON) ayant des compétences particulières en matière de protection de la qualité de l'eau.</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes terrain</li> <li>- conventionnement Vigifoncier</li> <li>- partage de compétences juridiques</li> <li>- conventionnement avec les Chambres d'Agriculture</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires</li> <li>- recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la qualité de l'eau</li> </ul>

Indicateur 2.2.2*1	Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	10	8	8	17	9	15	9	4
Surfaces rétrocedées en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	<i>Non codifié</i>	40 Ha	8 Ha	137 Ha	45 Ha	48 Ha	82 Ha	34 Ha	355 Ha

**Résultats de l'année 2020 – Commentaires :** Les objectifs sont atteints sur la période.

**Liste des rétrocessions 2020 pour la protection de l'eau :**

Référence	Attributaire	Commune	Surface	Observation
RL 35 20 0103 01	GAEC LE ROCHER	LE CHATELLIER	74a 90ca	Drains de la ville de Rennes
RR 29 19 0120 01	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	PLABENNEC	1ha 97a 35ca	Protection captage d'eau traon edern en Plabennec
RS 35 20 0027 01	SERRAND Jacques et Claudine	LAIGNELET	3ha 25a 22ca	Futur captage SMPBC (secteur de Fougères 35)
RS 35 20 0104 01	GFA LE ROCHER	LE CHATELLIER	28ha 18a 73ca	Drains de la ville de Rennes
Total :			<b>34ha 16a 20ca</b>	



**Exemple : Drains qui alimentent en eau potable Rennes Métropole à partir du Pays de Fougères**

Mission n°3	<b>Mission de développement durable des territoires ruraux</b>
Enjeu n°3.1	<b>Participer au développement durable des territoires ruraux</b>
Action 3.1.1	<b>Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Région 2012	Source
	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)		39%	10%

<b>Public concerné</b>	Collectivités territoriales et établissements publics
<b>Objectif général</b>	Favoriser la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités en assurant la maîtrise du foncier nécessaire dans un contexte local serein, en cherchant à mettre en œuvre le principe « Éviter, Réduire, Compenser »
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer les collectivités et les services de l'État sur les marchés ruraux, et les tendances constatées</li> <li>- conseiller les collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'aménagement</li> <li>- identifier les secteurs à enjeux, ou de moindre conséquence pour l'agriculture et/ou l'environnement</li> <li>- maîtriser le foncier nécessaire aux projets en proposant et favorisant la compensation des terres à urbaniser</li> <li>- permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et la restructuration foncière des exploitations concernées.</li> <li>- finaliser des conventions de stockage du foncier avec les maîtres d'ouvrage pour compenser les surfaces prélevées pour les projets d'aménagement</li> <li>- associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets</li> <li>- lors d'une rétrocession à une collectivité en qualité de bailleur, assurer une gestion temporaire agricole par une CMD</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Collectivités locales Chambres d'Agriculture Organismes de conseil (géomètres, experts,...) Organismes de protection de l'environnement EPF
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer en partenariat avec les services des collectivités, de l'EPF et des Chambres d'Agriculture</li> <li>- apport spécifique de Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information du marché foncier via vigifoncier</li> <li>- Enquêtes terrain, études d'impact agricoles réalisées par les Chambres d'Agriculture</li> <li>- Recueil de promesses de vente</li> <li>- Réalisation et gestion temporaire de réserves foncières</li> <li>- Partage de compétences</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- part de l'activité liée au développement rural sur l'activité de la Safer (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- surfaces rétrocédées en faveur du développement rural (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles (indicateur 3.1.1*1)</li> <li>- nombre de promesses de vente (indicateur 3.1.1*2)</li> <li>- nombre de conventions d'étude et/ou de réserve foncière (indicateur 3.1.1*3)</li> </ul>

Indicateur 3.1.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
	Part du Chiffre d'affaires de la Safer dans le développement durable des territoires ruraux	100%	100%	100%	100% (*) (13,9%) 	100% (*) (8,33%) 	100% (*) (3,71%) 	100% (*) (15,04%) 	100% (*) (6,3%) 	100% (*) (9,36%) 	(100%) 9,6% 
	Surfaces rétrocedées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocedées	7,1%	5%	5% (maxi)	100 % (*) 7,97% 	100 % (*) 6,56% 	100 % (*) 2,74% 	100 % (*) 7,42% 	100% (*) 2,90% 	100% (*) 4,16% 	100% (*) 5,70% 
	Surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocedées	4,3%	-	3% (maxi)	6,78%  (avec LGV) 1,85%  (sans LGV)	6,51%  (avec LGV) 2,30%  (sans LGV)	2,33% 	7,19% 	2,00% 	3,93% 	4,76% 

Indicateur 3.1.1*2		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2021
	Nombre de recueils de promesses de vente pour les collectivités	-	10	10	7 	7 	8 	5 	5 	2 	34 

Indicateur 3.1.1*3		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Moyenne 2015-2020
	Nombre de conventions	-	160	160	114 	111 	105 	102 	97 	97 	104 
	Dont conventions de veille foncière	-	110	110	104 	94 	94 	94 	83 	87 	93 

## **Résultats de l'année 2020 – Commentaires :**

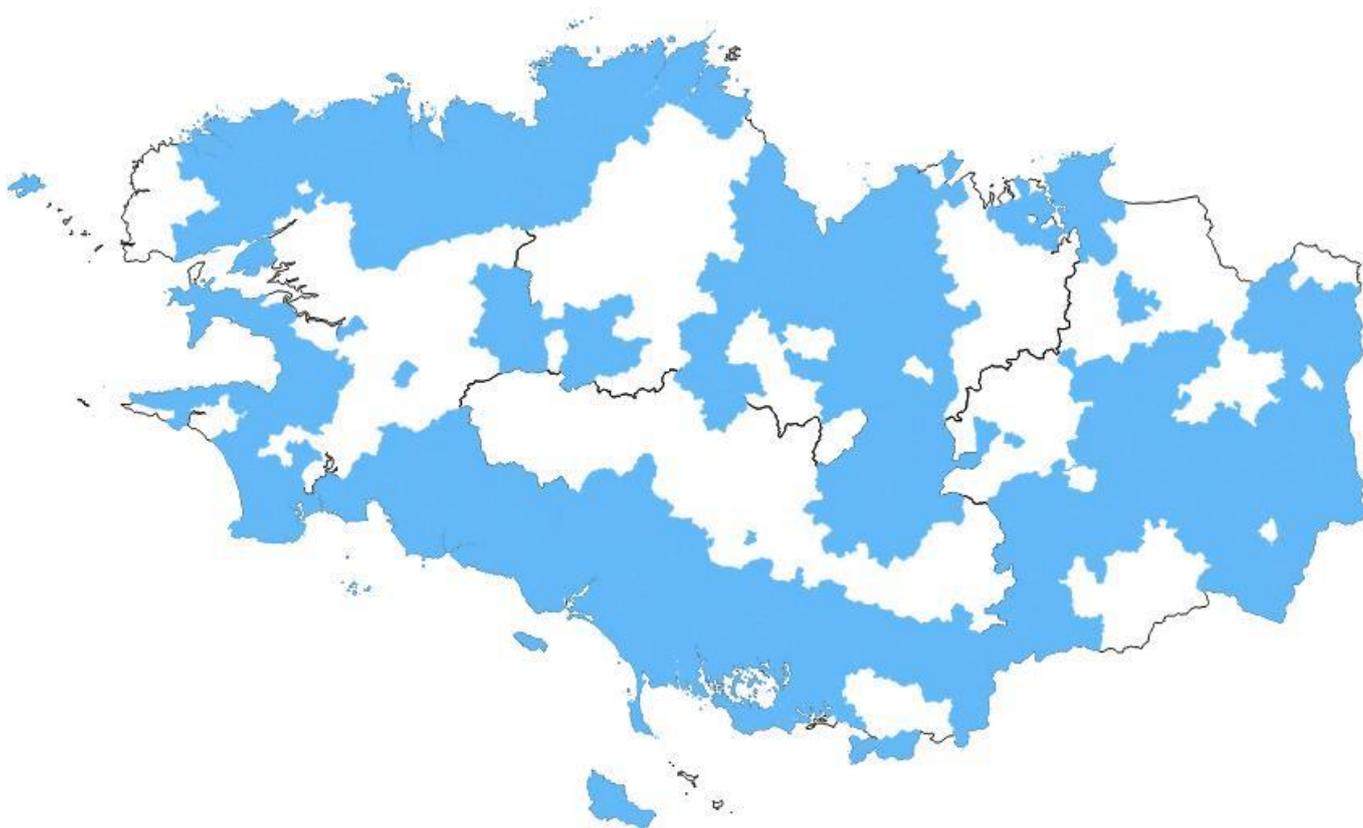
(\*) Toutes les opérations de la Safer (agricoles, forestières, environnementales ...) contribuent au développement durable des territoires ruraux de la région Bretagne. Les rétrocessions codifiées strictement en développement rural des territoires représentent en 2020, 9.3 % du chiffre d'affaires global.

Dans les surfaces rétrocédées à destination du développement durable des territoires ruraux (**224 Ha en 2020** contre 146 Ha en 2019 et 398 ha en 2018), on retrouve principalement des surfaces rétrocédées :

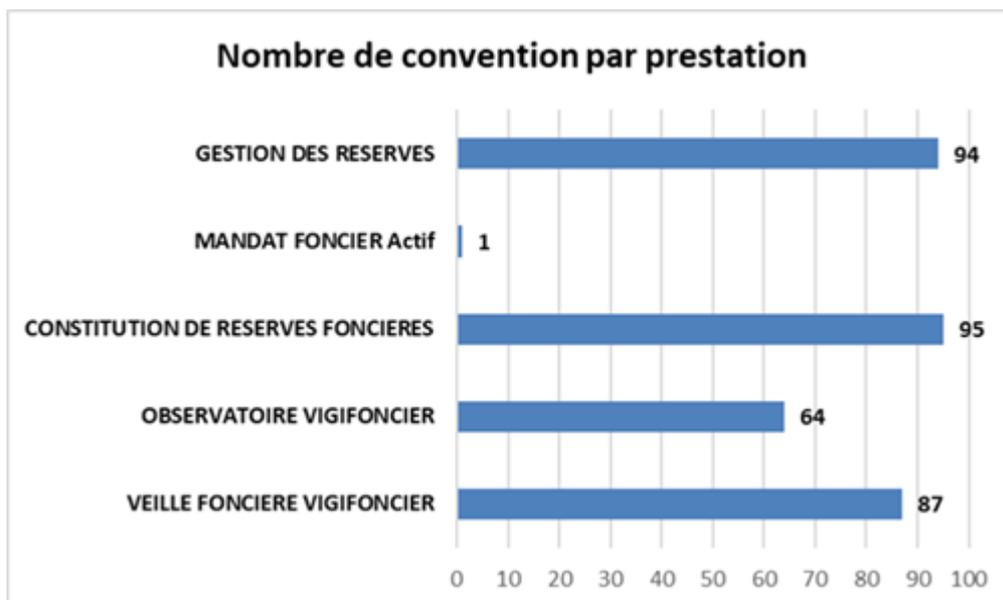
- à des particuliers afin qu'ils améliorent les abords de leur résidence principale,
- pour le développement de l'activité de chasse
- pour le développement d'infrastructures routières
- pour la compensation des agriculteurs impactés par l'emprise de zones artisanales

Les partenariats sont importants et efficaces avec les collectivités territoriales même si on observe une contraction du marché (conventions, surveillance) liée à la fusion des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe.

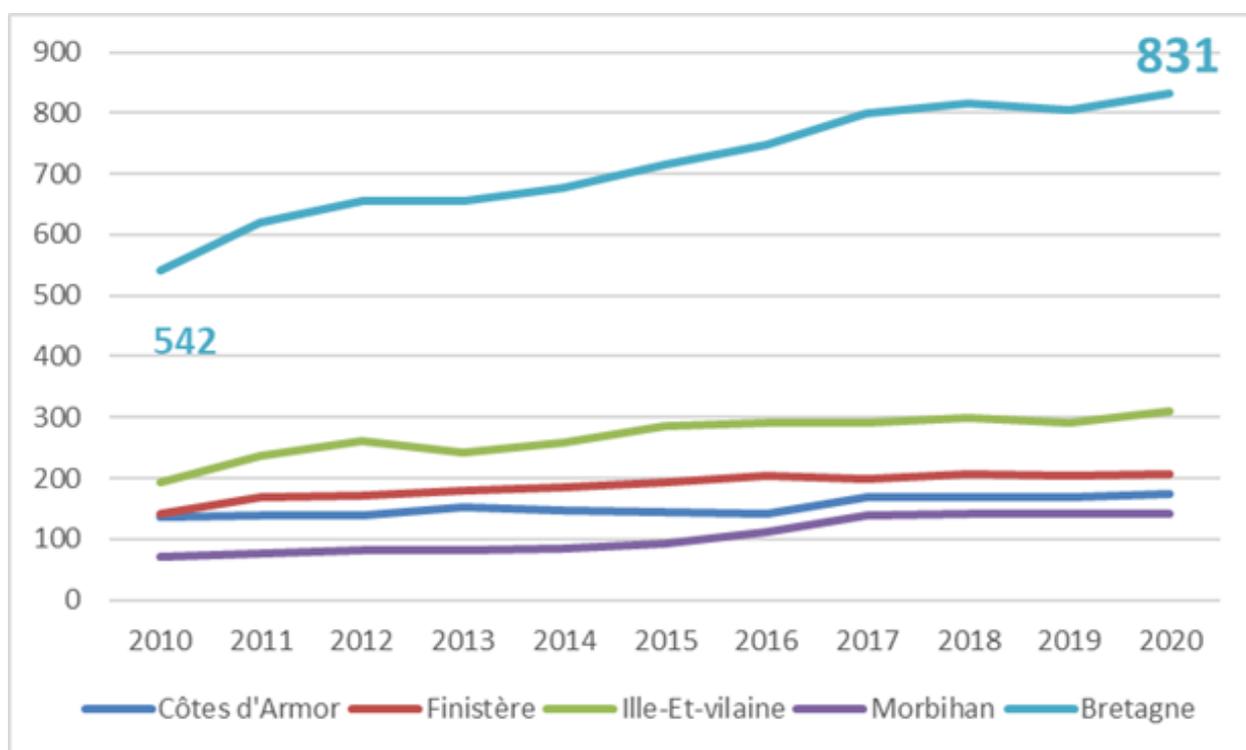
**69 % du territoire breton bénéficie d'une convention de veille foncière avec la SAFER Bretagne :**



## Nombre de conventions de prestation de service entre la SAFER Bretagne et les collectivités publiques et l'Etat



**En 9 ans, le nombre de communes bénéficiant de Vigifoncier a progressé de 50%**



Mission n°3	<b>Mission de développement durable des territoires ruraux</b>
Enjeu n°3.1	<b>Participer au développement durable des territoires ruraux</b>
Action 3.1.2	<b>Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural</b>

Indicateurs de contexte		National (2012)	Région 2012	Source
	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)		39%	10%

<b>Public concerné</b>	Tout public
<b>Objectif général</b>	Contribuer à l'implantation de projets privés approuvés par les collectivités publiques et contribuant au développement durable des zones rurales.
<b>trDescriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser les moyens permettant de favoriser le volet foncier du développement durable des territoires ruraux notamment par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-favoriser l'implantation de porteurs de projets répondants aux objectifs de l'art L 111-2 du CRPM</li> <li>-être en veille des attentes des collectivités et de la Société</li> <li>-informer les collectivités sur les projets ruraux soumis à la Safer</li> <li>-mettre en relation les collectivités et les porteurs de projet</li> <li>-étudier la faisabilité des projets retenus</li> <li>-assurer la médiation et la négociation foncière nécessaire à la réussite du projet</li> <li>-permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et les éventuelles restructurations des exploitations voisines</li> <li>-proposer et favoriser le maintien de l'utilisation des terres agricoles par la location éventuellement en CMD si le porteur peut en avoir un besoin ultérieur</li> <li>-rechercher la complémentarité entre implantation d'un projet en milieu rural et préservation de la vocation des terres agricoles</li> <li>-faciliter la compensation foncière ou les échanges en vue d'une restructuration des exploitations environnantes</li> <li>-associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets</li> <li>-lors d'une rétrocession à un porteur de projet, adapter le cahier des charges au projet dans sa durée</li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	Collectivités locales Chambres d'Agriculture, Chambres de commerce et d'Industrie Organismes de conseil (géomètres, experts,...)
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER &amp; de Mme Valérie LATAPIE-BRIAND, médiatrice foncier</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles</li> <li>- Négociation et médiation</li> <li>- Réalisation de réserves foncières</li> <li>- Gestion temporaire des réserves</li> <li>- Partage de compétences</li> </ul> <p><b>Moyens financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'autres financements</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de rétrocessions mixtes (agri + réorientation) par rapport au nombre total des rétrocessions en réorientation (indicateur 3.1.2*1)</li> <li>- surfaces maintenues à usage agricole dans des rétrocessions mixtes (indicateur 3.1.2*1)</li> </ul>

Indicateur 3.121*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
	Nombre d'opérations à finalité mixte / Nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	-	80%	80%	74 % 	41% 	86% 	63% 	53% 	50% 	61% 
	Surfaces maintenues à usage agricole dans les opérations à finalité mixte	-	100 Ha	140 Ha	45 Ha 	50 Ha 	1 Ha 	193 Ha 	79 Ha 	80 Ha 	448 Ha 
	Nombre de rétrocessions de biens ruraux (hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	-	-	2%	6.06% 	16.67% 	12.5% 	0% 	0% 	0% 	5.87% 

### Exemples d'opérations à finalité mixte : développement des territoires et environnement

**Déviations de la Guerche de Bretagne :** parcelles attribuées par la SAFER au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour une contenance de 38 Ha 85 soit

- Mesures compensatoires environnementales : 10,5 Ha
- Surplus agricoles : 4,5 Ha
- Route : 23,85 Ha

**Mise en 2 x 2 voies Rennes Redon (Pipriac Saint-Just et Saint-Ganton) :** parcelles attribuées par la SAFER au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour une contenance de 30 Ha soit

- Mesures compensatoires environnementales : 5,2 Ha
- Surplus agricoles : 0,06 Ha
- Route : 24 Ha

**Mise en 2 x 2 voies Rennes Angers (Martigné Ferchaud 2) :** parcelles attribuées par la SAFER au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour une contenance de 74 Ha soit

- Mesures compensatoires environnementales et forestières : 20 Ha (zone humide du Matz, et les compensations de la forêt d'Araize)
- Surplus agricoles : 7 Ha (dont 3 Ha attachés à la ferme des Gatelières)
- Route : 47 Ha



**Axe Rennes Redon**



**Axe Rennes Angers**

Mission n°4	<b>Mission de transparence du marché foncier</b>
Enjeu n°4.1	<b>Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures</b>
Action 4.1.1	<b>Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière</b>

<b>Public concerné</b>	Services de l'État, Collectivités, EPF, OPA, CDPENAF
<b>Objectif général</b>	Conserver une présence forte de la Safer sur le marché foncier pour jouer pleinement son rôle d'observation et de contrôle. Diffuser la connaissance de ce marché auprès des collectivités et autres partenaires. Contribuer à l'évaluation et au suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
<b>Descriptif de l'action</b>	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant le développement des missions de veille et d'observation foncière de la Safer et notamment : -poursuivre le déploiement de Vigifoncier sur l'ensemble du territoire -informer les services de l'État des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire de délégation -informer les OPA des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -informer les collectivités des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -mettre en évidence la qualité et la finesse des observations conduites par la Safer -présenter une restitution cartographiée à des échelles différentes de ces observations -caractériser et quantifier les tendances lourdes et notamment la consommation des terres agricoles -croiser les données disponibles des services de l'État avec les données Safer -participer à la réflexion au sein de groupes de travail (CDPENAF...)
<b>Principaux Partenaires</b>	Services de l'État (DRAAF, DREAL, ...) Collectivités locales (service aménagement) Chambres d'Agriculture (Régionale et Départementales)
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<b>Moyens humains :</b> - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER  <b>Moyens techniques :</b> - enquêtes terrain - outil de gestion cartographique - bases de données - publications, diffusion des notifications aux partenaires  <b>Moyens financiers :</b> - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention avec les collectivités et les services de l'Etat - recherche d'autres financements
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	- taux de prise de marché de la Safer sur le marché global - taux de prise de marché de la Safer sur le marché préemptable - nombre de conventions Vigifoncier - taux de couverture du territoire par conventionnement Vigifoncier - nombre de conventions avec les services de l'État

Indicateur 3.1.2*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020
	Taux de prise de part de marché de la SAFER sur le marché total	15.3%	15%	15%	10.73% 	11.82% 	12.63% 	10.85% 	11.67% 	10.67% 	11.39% 
	Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché accessible	27%	20%	20%	18.93% 	16.71% 	18.52% 	16.21% 	17.09% 	15.47% 	17.04% 
	Nbre de communes sous convention de veille foncière	7 735 Au 31.12.12	500	650	715 	748 	800 	815 	804 	831 	786 

### Résultats de l'année 2020 – Commentaires :

69% des communes bretonnes sont couvertes par une convention de veille foncière de leur territoire avec la Safer Bretagne (Outil vigifoncier : transmission en temps réel des projets de vente). A noter que le code Rural demande aux Safer qu'elles informent toutes les communes des mutations ayant eu lieu sur leur territoire (information a posteriori sans possibilité d'intervention de la Safer sur ces ventes) ([Article L143-7-2 du Code Rural et de la Pêche](#))

Mission n°4	<b>Mission de transparence du marché foncier</b>
Enjeu n°4.1	<b>Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures</b>
Action 4.1.2	<b>Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier</b>

<b>Public concerné</b>	Tout public (Etat, collectivités, syndicats agricoles, particuliers)
<b>Objectif général</b>	Maintenir un haut niveau de qualité dans la transmission des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), le respect des procédures et la transparence de l'instruction de l'ensemble des dossiers de la Safer
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens d'accroître l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer sur la diffusion des DIA à l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs, collectivités ...</li> <li>- valoriser la transparence des procédures de la Safer</li> <li>- montrer l'importance de ces procédures pour un traitement équitable des candidatures et une connaissance par tous des décisions de la Safer</li> <li>- rappeler que l'obligation de notifier est la 1ère étape de la transparence</li> <li>- expliquer le mécanisme et les motivations de la préemption et notamment la préemption en révision du prix</li> <li>- mettre en œuvre le droit de préemption chaque fois que nécessaire</li> <li>- expliquer l'intérêt de l'ouverture du droit de préemption aux mutations de droits sociaux</li> <li>- poursuivre et renforcer les échanges avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>* la profession agricole</li> <li>* les notaires</li> </ul> </li> </ul>
<b>Principaux Partenaires</b>	<p>Services de l'État Chambres d'Agriculture Syndicats Agricoles Collectivités Notaires</p>
<b>Moyens Humains, Techniques et Financiers</b>	<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipes opérationnelles de la Safer</li> <li>- service notification : Mmes Sophie LE GUEN et Nathalie CONSTANT</li> </ul> <p><b>Moyens techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres régulières avec la profession et les partenaires de la SAFER</li> <li>- Rencontres avec le notariat</li> <li>- Développer les moyens de communication (site internet, lettre d'information, articles dans la presse...)</li> </ul>
<b>Indicateur(s) de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de contentieux intentés par des candidats non retenus perdus par la Safer par rapport au nombre total de candidatures instruites</li> <li>- proportion de contentieux perdus par la Safer</li> <li>- proportion d'avis défavorables émis par les Commissaires du Gouvernement sur l'ensemble des dossiers présentés</li> <li>- nombre de rencontres</li> </ul>

	Situation de référence 31.12.2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Cumul 2015-2020	
			Nombre d'avis défavorables des commissaires du gouvernement sur les opérations :							
Indicateur 4.1.2*1	Préemptions simples	1	0	6	2	4	4	15	9	40
	Préemptions avec révision de prix	1	0	0	1	0	0	4	3	8
	Acquisition (>75 000 €)	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	Retrocessions	1	0	2	2	3	4	3	3	17
	Conventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### Résultats de l'année 2020 – Commentaires :

Les avis défavorables des commissaires du gouvernement sont exceptionnels car un dialogue d'alerte et d'échange préalable d'informations sur les dossiers est mis en œuvre avant et après les Comités Techniques et lors des Comités Directeur et Conseils d'Administration.

Mission	Enjeu	Action	Indicateurs	Référence nationale 2012	Référence moyenne annuelle Safer Bretagne (2007-2012)	Objectif du PPAS	Bilan 2015	Bilan 2016	Bilan 2017	Bilan 2018	Bilan 2019	Bilan 2020	Cumul 2015-2020
1.1.1.	1.1.1.	Nbre de 1ères installations		1158	78	90	101	113	96	95	114	100	619
1.1.1.	1.1.1.	dont nbre de DJA (bénéficiaires des aides)		280	30	30	63	79	64	68	72	69	415
1.1.1.	1.1.1.	dont nbre de hors cadre familiaux		691	38	40	47	39	59	48	55	54	302
1.1.1.	1.1.1.	dont nbre de certifiés en agriculture biologique		130	20	20	25	43	40	33	45	43	229
1.1.1.	1.1.1.	Surface rétrocédée en faveur des 1ères installations / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole		31%	30%	30%	37,36%	51,87%	37,45%	37,47%	33,29%	32,25%	37,92%
1.1.1.	1.1.1.	Surface rétrocédée en faveur de l'installation / total de surfaces rétrocédées pour la mission agricole		41,20%	42%	42%	46,45%	57,41%	40,90%	41,53%	41,72%	35,67%	43,50%
1.1.1.	1.1.1.	Nbre de dossiers d'IL				50	34	22	92	119	92	97	456
1.1.1.	1.1.1.	Surface totale IL				500 Ha	671 Ha	1008 Ha	1230 Ha	1123 Ha	908 Ha	992 Ha	5932 Ha
1.1.1.	1.1.2.	Nbre d'agrandissements		3988	160	160	210	195	286	215	197	186	1289
1.1.1.	1.1.2.	dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation		327	20	20	35	50	91	58	33	54	321
1.1.1.	1.1.2.	Surface rétrocédée en faveur de l'agrandissement / surface rétrocédée totale sur la mission agricole		204	10	10	37	15	32	14	17	19	134
1.1.1.	1.1.2.	Surface rétrocédée en faveur de l'agrandissement / surface rétrocédée totale sur la mission agricole		49,80%	45%	45%	36,67%	33,87%	49,82%	41,69%	34,81%	36,80%	39,13%
1.1.2.	1.2.1.	Nbre de remaniements		2441	170	170	199	169	164	222	274	281	1309
1.1.2.	1.2.1.	Surface rétrocédée dans le cadre d'un remaniement		4165	300	300 Ha	629 Ha	346 Ha	434 Ha	750 Ha	1200 Ha	1390 Ha	4749 Ha
1.1.3.	1.3.1.	Nbre de projets accompagnés en AB		336	20	20	66	85	118	120	143	146	678
1.1.3.	1.3.1.	Surfaces rétrocédées en faveur de l'AB / totale des surfaces rétrocédées pour la mission agricole		4,70%	7%	8%	13,02%	17,02%	20,54%	20,71%	21,94%	26,90%	20,38%
1.1.3.	1.3.1.	Nbre de projets accompagnés en circuits courts		119	10	10	63	89	89	104	121	106	572
1.1.4.	1.4.1.	Nbre de rétrocessions en matière agricole / nombre total de rétrocessions (toutes missions)		80,30%	86%	85%	88,47%	90,36%	92,59%	90,94%	92,72%	94,09%	91,58%
1.1.4.	1.4.1.	Surface rétrocédée en matière agricole / total des surfaces rétrocédées (toutes missions)		83,10%	90%	90%	88,79%	92,25%	96,98%	93,34%	98,11%	96,81%	94,63%
1.1.5.	1.5.1.	Nombre de rétrocessions en matière forestière / totale des rétrocessions		5,40%	0,20%	1%	1,17%	1,81%	2,06%	2,10%	1,66%	1,27%	1,68%
1.1.5.	1.5.1.	Surface rétrocédée en matière forestière / total des surfaces rétrocédées		7,80%	0,50%	1%	0,86%	0,89%	2,00%	1,75%	3,45%	97,00%	1,72%
2.2.1.	2.1.1.	Surface rétrocédée en matière environnementale à usage agricole / total des surfaces rétrocédées			2%	2%	0,17%	2,93%	0,76%	1,37%	2,02%	1,98%	1,55%
2.2.1.	2.1.1.	Surface rétrocédée en matière environnementale impliquant la reconquête de l'usage agricole			0,50%	0,50%	0,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2.2.1.	2.1.1.	Surface rétrocédée en matière environnementale impliquant le maintien de l'usage agricole			1,50%	1,50%	5,96%	78,12%	78,64%	85,20%	74,82%	71,54%	75,39%
2.2.1.	2.1.1.	Rétrocessions de terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan algues vertes				2	87,72%	73,29%	83,11%	82,35%	86,03%	73,25%	79,49%
2.2.2.	2.2.1.	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / nombre total de rétrocessions			90%	90%	88,80%	93,00%	92,60%	91,60%	93,99%	95,64%	92,60%
2.2.2.	2.2.1.	Nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifiques biodiversité				3	3	0	0	2	4	3	12
2.2.2.	2.2.1.	Surface rétrocédée en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocédées				90%	91,14%	94,51%	95,52%	93,79%	98,27%	97,05%	95,20%
2.2.2.	2.2.1.	Surface rétrocédée avec cahier des charges spécifiques biodiversité				20 Ha	03 Ha	24	0	17	27	39	186
2.2.2.	2.2.2.	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau			10	8	8	17	9	15	9	4	62
2.2.2.	2.2.2.	Surface rétrocédée en faveur de la protection de la qualité de l'eau				40	8 Ha	137 Ha	45 Ha	48 Ha	82 Ha	34 Ha	355 Ha
2.2.2.	2.2.2.	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau				100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
3.3.1.	3.1.1.	Part du CA de la safer en faveur du développement des territoires		100%	100%	100%	(13,9%)	(8,33%)	(3,71%)	(15,04)	(6,3%)	(9,36%)	(9,6%)
3.3.1.	3.1.1.	Surfaces rétrocédées en faveur du développement durable des territoires ruraux / total des surfaces rétrocédées		7,10%	5%	5%	7,97%	6,56%	2,74%	7,42%	2,30%	4,16%	5,70%
3.3.1.	3.1.1.	Surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocédées		4,10%		3%	(avec LGV) 6,78%	6,51%	2,33%	7,19%	2,00%	3,93%	4,76%
3.3.1.	3.1.1.	Nombre de recueil de PV pour les collectivités			10	10	7	7	8	5	5	2	34
3.3.1.	3.1.1.	Nombre de conventions			160	160	114	111	105	102	97	97	104
3.3.1.	3.1.1.	Nombre de conventions de veille foncière			110	110	104	94	94	83	87	87	93
3.3.1.	3.1.2.	Nombre d'opérations à finalité mixte / nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole			80%	80%	74%	41%	86%	63%	53%	50%	61%
3.3.1.	3.1.2.	Surface maintenue à usage agricole dans les opérations à finalité mixte				140 Ha	45 Ha	50 Ha	1 Ha	193 Ha	79 Ha	80 Ha	448 Ha
3.3.1.	3.1.2.	Nombre de rétrocessions de biens ruraux en ZHR / nombre total de rétrocessions de biens ruraux				2%	6,06%	16,67%	12,50%	0,00%	0,00%	5,87%	5,87%
4.4.1.	4.1.1.	Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché total		15,30%	15%	15%	10,73%	11,82%	12,63%	10,85%	11,67%	10,67%	11,39%
4.4.1.	4.1.1.	Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché accessible		27%	20%	20%	18,93%	16,71%	18,52%	16,21%	17,09%	15,47%	17,04%
4.4.1.	4.1.1.	Nbre de communes sous veille foncière		7735	500	650	715	748	800	815	805	831	786
4.4.1.	4.1.2.	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions simples			1	0	6	2	4	4	15	9	40
4.4.1.	4.1.2.	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions avec révision de prix			1	0	0	1	0	0	4	3	8
4.4.1.	4.1.2.	Nbre d'avis défavorables du CG sur acquisitions > 75 000 €			1	0	0	0	2	0	0	0	2
4.4.1.	4.1.2.	Nbre d'avis défavorable du CG sur rétrocessions			1	0	2	2	3	4	3	3	17
4.4.1.	4.1.2.	Nbre d'avis défavorable du CG sur conventions			0	0	0	0	0	0	0	0	0